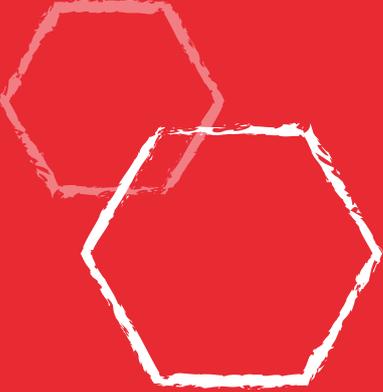


# Rapport annuel 2016



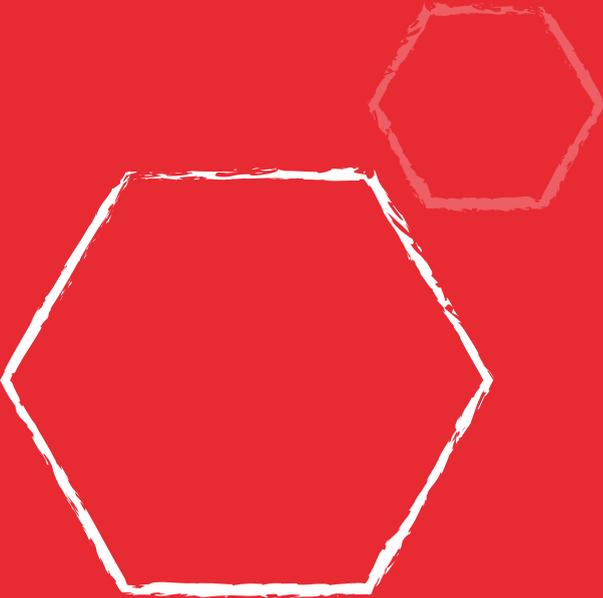


LA MISSION DE SWISSGRID

«Nous mettons en place le réseau de transport du futur et l'exploitons de manière fiable, efficace et non discriminatoire, au service de l'économie suisse.

En relation avec nos partenaires suisses et étrangers, nous élaborons des solutions axées sur le marché afin de développer le système énergétique.

La sécurité est notre première priorité, dans tout ce que nous faisons.»



# Sommaire

## 6 EN UN COUP D'ŒIL

## 11 ÉDITORIAL

## 15 RÉTROSPECTIVE

### RAPPORT DE SITUATION

- 25 Modèle d'entreprise réglementaire
- 27 Marche des affaires
- 28 Évaluation des risques
- 30 Perspectives

### COMPTES ANNUELS SWISS GAAP RPC

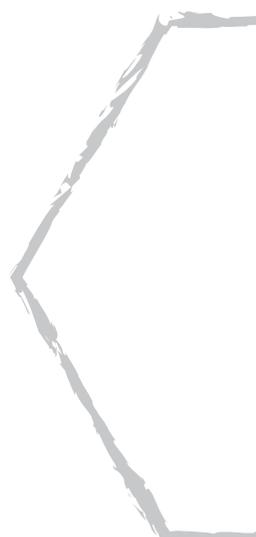
- 33 Compte de résultat
- 34 Bilan
- 36 Tableau des flux de trésorerie
- 37 Évolution des fonds propres
- 38 Annexe
- 61 Rapport de l'auditeur

### COMPTES ANNUELS STATUTAIRES

- 69 Compte de résultat
- 70 Bilan
- 72 Tableau des flux de trésorerie
- 74 Annexe
- 83 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
- 84 Rapport de l'organe de révision

### GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

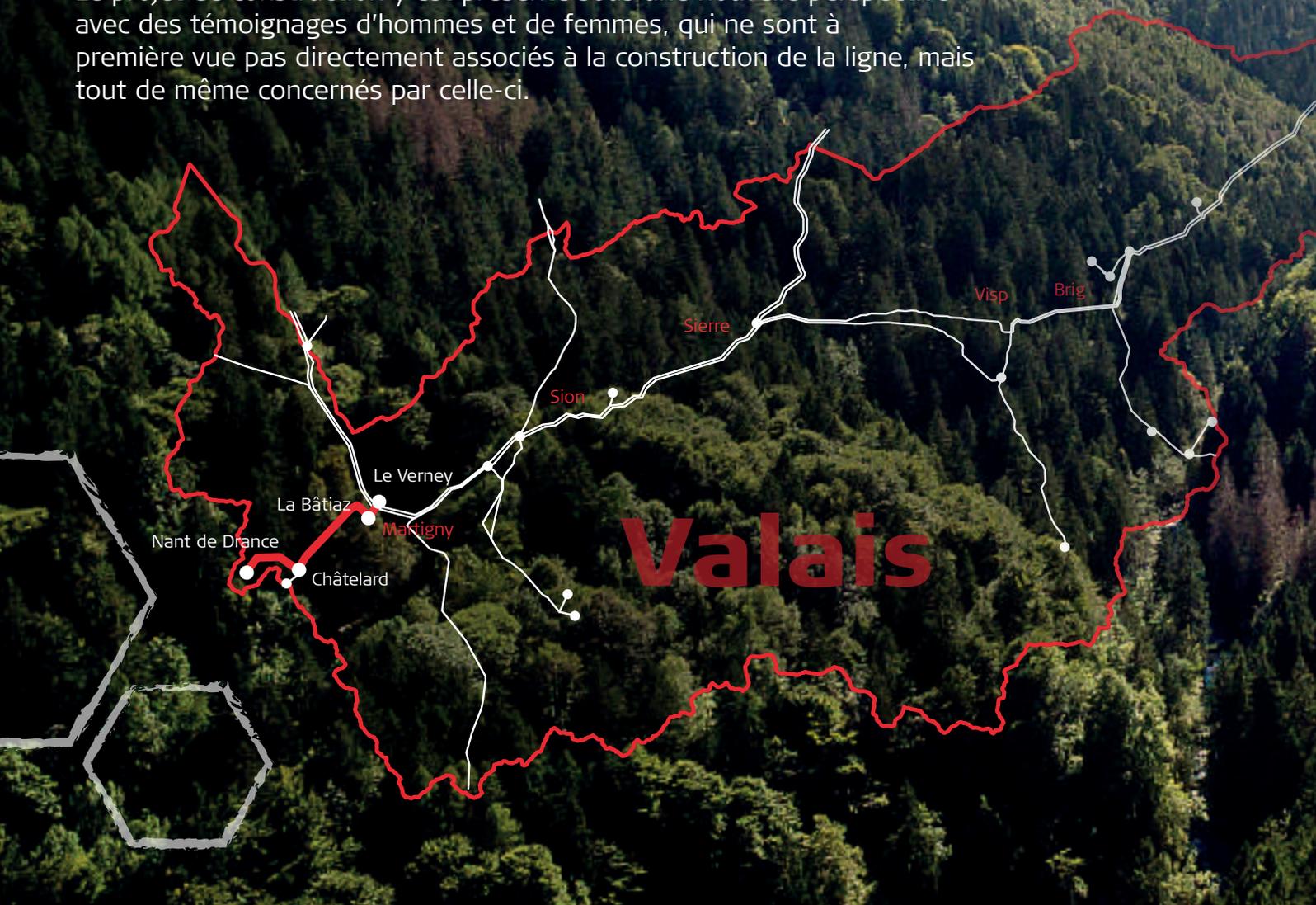
- 95 Structure d'entreprise et actionariat
- 97 Structure du capital
- 98 Conseil d'administration
- 102 Direction
- 103 Rémunérations
- 103 Droits de participer
- 103 Révision externe



# Nant de Drance

Le raccordement au réseau de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance en Valais est un projet d'extension de réseau important de Swissgrid. Nant de Drance produira à l'avenir jusqu'à 900 mégawatts de puissance avec ses barrages d'Émosson et du Vieux Émosson. La nouvelle ligne 380 kV de Swissgrid d'environ 20 kilomètres assurera le transport de cette énergie vers les grands centres de consommation de Suisse. En 2016, Swissgrid a fortement progressé dans la réalisation des travaux de construction des deux tronçons de ligne entre les postes de Nant de Drance, de Châtelard et de La Bâtiaz. Quant au dernier tronçon de ligne entre La Bâtiaz et Le Verney, l'Inspection fédérale des installations à courant fort a approuvé en décembre 2016 les plans pour une liaison souterraine câblée déposés par Swissgrid.

Le présent rapport annuel met l'accent sur ce grand projet ambitieux. Le projet de construction y est présenté sous une nouvelle perspective – avec des témoignages d'hommes et de femmes, qui ne sont à première vue pas directement associés à la construction de la ligne, mais tout de même concernés par celle-ci.





# En un coup d'œil

Swissgrid, société nationale pour l'exploitation du réseau et propriétaire du réseau, a pour mission de garantir une exploitation efficace, fiable et non discriminatoire du réseau suisse. Elle assure également l'entretien, la rénovation et l'extension du réseau suisse à très haute tension dans un souci d'efficacité et de viabilité environnementale.

Sur ses sites de Frick, Laufenburg, Uznach, Landquart, Ostermundigen, Prilly et Castione, Swissgrid emploie plus de 450 collaborateurs qualifiés de 24 nationalités différentes. La société est membre du Réseau européen des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité (REGRT-E). À ce titre, elle intervient aussi dans la planification du réseau, la gestion système et la régulation des échanges d'électricité sur le marché européen. La majorité du capital-actions de Swissgrid est la propriété de différentes entreprises d'électricité suisses.

**7**  
sites

**12 000**  
pylônes électriques

**141**  
postes de  
couplage

Ratio financiers 2016*	(en mio CHF)
Total des produits d'exploitation	1 266,2
Charges d'approvisionnement	767,3
Charges d'exploitation, amortissements et dépréciations inclus	340,9
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	158,0
Résultat de l'entreprise	91,9
Total du bilan**	3 498,9
Flux de trésorerie disponible	506,5

\* Données Swiss GAAP RPC | \*\* Sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire



**12000**  
inspections p.a.

**6700** km  
de lignes

**41**  
liaisons avec  
l'étranger

A man with grey hair, wearing a black t-shirt and blue jeans, stands in a grassy field, pointing his right hand towards a valley. The background features a mountain range with rocky peaks and some snow. The valley below has patches of green and brown, suggesting a mix of vegetation and rocky terrain. A red hexagonal graphic is overlaid on the left side of the image, containing white text. There are also several white hand-drawn hexagonal outlines scattered across the scene.

**825<sub>m</sub>**  
de torrents et  
de canaux

Olivier Duckert  
Spécialiste de l'environnement,  
Grenat Sàrl



La construction d'une ligne a une grande influence sur la nature. Pour cette raison, un suivi environnemental est mis en place pour chaque construction: des bureaux d'ingénieurs en environnement indépendants surveillent les activités afin d'assurer le respect des directives environnementales. Dès la planification, la conformité d'un projet avec les exigences légales en matière de protection de l'environnement est vérifiée. Le rapport d'impact sur l'environnement contient notamment des recommandations sur les mesures de remplacement à prendre afin de minimiser les impacts sur l'environnement.

C'est ainsi que dans la région de Saxon des torrents et des canaux ont été renaturés sur une distance de 825 mètres comme mesure de remplacement du raccordement au réseau de la centrale de Nant de Drance. Ces aménagements créent de nouveaux habitats pour les plantes menacées du Valais, telles que le rubanier dressé ou la véronique mouron d'eau, mais également pour la faune comme le castor d'Europe qui est protégé et l'écrevisse à pattes blanches qui est menacée.



# Consolidation et essor pendant l'année anniversaire

CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR,

2016 – une année importante pour Swissgrid. Il y a dix ans, le 15 décembre 2006, la société a repris la responsabilité de la gestion de l'exploitation du réseau de transport suisse. La société nationale pour l'exploitation du réseau a beaucoup changé depuis, passant d'exploitante à propriétaire assumant l'entière responsabilité de ses actes. Swissgrid apporte une contribution importante à la sécurité de l'approvisionnement en Suisse. L'exercice sous revue a mis en évidence le rôle de Swissgrid: la situation énergétique et du réseau tendue durant l'hiver 2015/2016, les débats sur la Stratégie énergétique 2050 et la votation sur l'initiative de sortie du nucléaire du 27 novembre 2016 ont mis la société nationale pour l'exploitation du réseau sous l'attention du public.

Les résultats ont suscité de nombreuses discussions dans les médias, dans le secteur et sur la scène politique. Swissgrid a profité de cette situation pour améliorer la collaboration avec les différents acteurs, afin d'attirer l'attention sur la nécessité d'étendre le réseau de transport et d'engager des mesures concrètes. Pour résoudre la situation hivernale tendue et assurer le traitement ultérieur de ce sujet, elle s'est engagée dans des groupes de travail avec des représentants, de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). En commun avec l'Association des entreprises électriques suisses (AES) et l'Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution (DSV), Swissgrid a également présenté les positions du secteur de l'électricité lors des conseils sur la stratégie Réseaux électriques au sein de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-E).

Les changements opérés sur les marchés suisse et européen de l'électricité, dans la politique énergétique, dans les conditions réglementaires, de même que les progrès technologiques ont des conséquences sur l'exploitation du réseau de transport suisse. Afin de pouvoir continuer à garantir la sécurité de l'approvisionnement, Swissgrid doit se développer constamment. Après un développement intensif durant les premières années et la reprise de la responsabilité de l'extension et de la maintenance du réseau en 2013, le temps de la consolidation est venu. Cette prochaine phase s'accompagne de la nomination d'Yves Zumwald à la fonction de CEO en mars 2016. Ce dernier dirigeait déjà l'entreprise par intérim depuis septembre 2015.

À l'avenir, Swissgrid se concentrera sur quatre tâches principales. *La sécurité* est la première priorité de l'entreprise. La protection des collaborateurs, des installations et de l'infrastructure informatique doit être améliorée en permanence. Pour soutenir l'objectif important de l'entreprise – garantir *la sécurité de l'approvisionnement* et l'exploitation sûre du réseau sur le long terme – Swissgrid introduit un nouveau système de conduite. Ce système permet aux deux centres de contrôle situés à Laufen-



Yves Zumwald, Adrian Bult

burg et à Prilly une commande centralisée de tous les postes de couplage appartenant au réseau de transport en Suisse. Swissgrid procédera elle-même au couplage d'une grande partie des installations et sera en mesure de remplacer l'ancien système d'ici la fin de l'année. L'entreprise se concentre par ailleurs sur l'amélioration de *son efficacité et de son efficacité*. Elle poursuit ainsi de manière conséquente ses efforts afin de réduire les coûts d'exploitation. La mise en œuvre du *Réseau stratégique 2025* est une autre priorité de Swissgrid. Il est urgent de réaliser les projets d'extension planifiés afin que le réseau puisse faire face aux nouveaux défis. Avec le concours du secteur, Swissgrid développe en outre des solutions axées sur le réseau et le marché afin de parvenir à une exploitation optimale des réseaux.

En se concentrant sur l'essentiel, Swissgrid crée un socle solide pour relever les défis à venir. En même temps, le déménagement du Fricktal vers le nouveau bâtiment à Aarau approche. Dans le nouveau siège principal, à partir du milieu de l'année 2018, Swissgrid se rapprochera et sera également plus proche des clients, des partenaires et des autres parties prenantes.

Adrian Bult  
Président  
du Conseil d'administration

Yves Zumwald  
CEO



**1113** m<sup>2</sup>  
de terrain  
définitivement  
défriché

**2838** m<sup>3</sup>  
de bois coupé

Les forestiers apportent une contribution importante à la réalisation du raccordement au réseau en préparant en terrain difficile les surfaces boisées pour la construction des lignes et des pylônes. En tout, ils ont défriché environ 8 987 m<sup>2</sup> de surfaces jusqu'à fin 2016, dont 7 874 m<sup>2</sup> seront rendus à la forêt une fois les travaux de construction terminés. Une grande partie des arbres abattus est laissée comme bois mort sur place constituant en tant que biomasse un précieux habitat et un terreau propice pour les divers organismes de l'écosystème forestier.

Les couloirs pour les lignes à très haute tension, d'une surface totale de 19 hectares, influencent la dynamique de la forêt sur place. L'incidence lumineuse augmente, ce qui permet à de nouveaux types de plantes de s'implanter avec succès et de pousser. En même temps, cela crée de nouveaux habitats pour les animaux et les insectes. Par leurs interventions prudentes, les forestiers apportent une contribution précieuse à la préservation et la promotion de la biodiversité, en ne défrichant par exemple pas tous les arbres en même temps et en épargnant délibérément certaines espèces ligneuses.



Yvon Rouiller  
Garde forestier, Triage forestier Martigny,  
vallée du Trient



# Rétrospective

L'ANNÉE PASSÉE, SWISSGRID S'EST CONCENTRÉE SUR L'EXPLOITATION SÛRE ET EFFICIENTE, LE RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION DU RÉSEAU À TRÈS HAUTE TENSION, AINSI QUE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS AXÉES SUR LE MARCHÉ POUR LE FUTUR SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE.

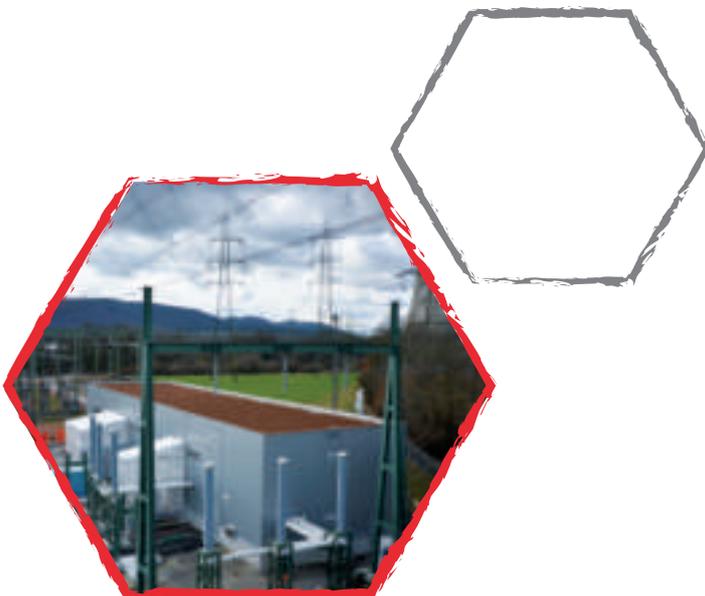
L'exercice 2016 a été nettement marqué par l'action du nouveau comité de direction. Yves Zumwald, qui a été confirmé dans sa fonction de CEO en mars 2016 après avoir assumé la direction par intérim pendant six mois, a établi avec la Direction les priorités pour la société nationale pour l'exploitation du réseau. Ces priorités sont l'amélioration constante de la sécurité dans l'organisation, la garantie de la sécurité de l'approvisionnement sur le long terme, l'augmentation de l'efficacité ainsi que la mise en œuvre des projets planifiés du «Réseau stratégique 2025». Au niveau de l'organisation, la division «Technology» a entre autres été créée à cet effet. Cette dernière accélérera la numérisation des processus commerciaux et la transformation de l'entreprise qui en résulte. D'autres adaptations organisationnelles ont en outre été réalisées dans le but d'optimiser les processus et de réduire les interfaces.

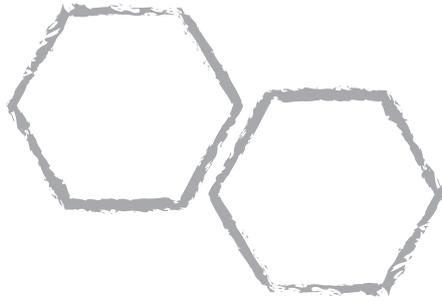
Le nouveau service «Technology» est placé sous la direction de Rainer Mühlberger qui, en tant que membre de la Direction, était auparavant responsable Stratégie et Business Development. Après la désignation d'Yves Zumwald au poste de CEO, Maurice Dierick a repris la direction du service Grid en juin. Il occupait déjà une fonction à responsabilité chez Swissgrid. Luca Baroni, responsable Corporate Services et Chief Financial Officer, a quitté l'entreprise fin 2016. Le Conseil d'administration a nommé Doris Barnert à sa succession. Elle prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2017.

## AUTRES JALONS DANS LE TRANSFERT DU RÉSEAU

Une procédure juridique engagée en 2011 sur l'évaluation des installations du réseau de transport s'est achevée au cours de l'exercice sous revue. La Commission fédérale de l'électricité (ElCom) a confirmé la méthode d'évaluation convenue par les parties pour calculer la valeur déterminante des installations. Avec à la reprise d'autres installations du réseau de transport des anciens propriétaires au début de l'année, un jalon supplémentaire dans le transfert prescrit par la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) a pu être atteint.

La vente annoncée dès 2015 des actions de l'ancienne actionnaire Alpiq s'est également achevée l'année passée. Avec une part d'environ 37%, BKW est désormais la plus grande actionnaire de Swissgrid. BKW a transféré 4,4% des actions d'Alpiq à SIRESO, une société d'investissement des six cantons romands. Cette transaction a davantage élargi l'actionnariat de Swissgrid.





### EXPLOITATION SÛRE DU RÉSEAU MALGRÉ UNE SITUATION EXCEPTIONNELLE

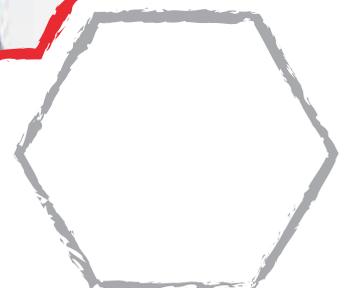
Mise à part une petite coupure régionale, Swissgrid a pu garantir à tout moment la disponibilité du réseau de transport en 2016. La situation énergétique et du réseau tendue durant l'hiver 2015/2016 a toutefois révélé les défis que pose la sécurité d'exploitation du réseau. Outre les exigences accrues par principe en ce qui concerne la sécurité de l'approvisionnement pendant l'hiver, les réserves en énergie en Suisse étaient minimales fin 2015 en raison d'un concours de circonstances particulières. Conjointement avec le secteur ainsi que les gestionnaires de réseaux de transport voisins, Swissgrid a pris des mesures axées sur le réseau et le marché, qui ont contribué à une détente de la situation. Se fondant sur ces expériences et pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise à l'avenir, Swissgrid a pris plusieurs décisions. Par exemple, elle a décidé, en étroite concertation avec Axpo, d'accélérer l'acquisition d'un transformateur 380/220 kV pour la sous-station de Beznau. Ce transformateur peut être utilisé en cas de déficit d'injection de la centrale nucléaire de Beznau afin d'augmenter la capacité d'importation à la frontière nord de la Suisse et de délester les transformateurs existants. Par ailleurs, Swissgrid s'est engagée dans un groupe de travail dirigé par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom), qui a clarifié les rôles et responsabilités de la sécurité de l'approvisionnement en Suisse.

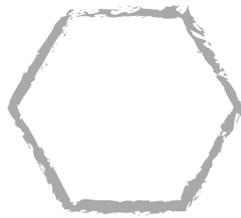
Pour relever les défis posés dans l'exploitation du réseau, Swissgrid a travaillé de manière intensive à l'introduction de son nouveau système de conduite du réseau, qui permettra à l'avenir de commander de manière centralisée l'ensemble des postes de couplage du réseau de transport suisse. Fin 2016, 41 des 141 installations au total ont déjà été couplées avec le nouveau système de conduite. Au mois de novembre, Swissgrid pouvait en outre utiliser pour la première fois un nouveau régulateur de réseau en marche en parallèle. Ce régulateur de réseau garantit pour toute la Suisse que l'énergie consommée et produite à une fréquence de 50 hertz est maintenue en équilibre à tout moment.

### PROGRÈS ET DÉFIS DANS LES PROJETS DE RÉSEAU

Swissgrid a réalisé des progrès déterminants dans la mise en œuvre du «Réseau stratégiques 2025» au cours de l'exercice passé. Le raccordement au réseau pour la centrale de pompage-turbine de Nant de Drance en Valais progresse comme prévu. Cette ligne assure le transport de l'énergie produite dans la centrale électrique. La liaison entre Pradella et La Punt dans l'Engadine sera également renforcée. L'augmentation de la tension de 220 kV à 380 kV améliore la sécurité de l'approvisionnement dans le réseau de transport suisse et européen et augmente la fiabilité de l'approvisionnement en électricité de l'Engadine. Les travaux de construction sur les sous-stations à Romanel, Veytaux, Laufenburg, Chandoline, Avegno et Gösigen ont commencé ou ont été terminés avec succès.

Swissgrid est en mesure de commencer la construction de la ligne entre Beznau et Birr à l'automne 2017. En juin, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a donné son accord à Swissgrid pour le premier câblage partiel dans le réseau 380kV en Suisse pour la partie «Gäbi-hübel». L'OFEN a approuvé simultanément la réalisation de la totalité de la ligne à 380 kV entre Mörel et Ulrichen en ligne aérienne. Pour le tronçon de Mörel à Ernen, sur mandat du Tribunal fédéral, Swissgrid a réalisé une étude de faisabilité pour un câblage partiel et a présenté cette dernière à l'OFEN. Le Conseil fédéral a en outre défini le corridor de planification entre Airolo et Lavorgo ainsi que les zones de planification entre All'Acqua et Magadino et entre Niederwil et Obfelden.





D'autres projets de réalisation prévus dans le «Réseau stratégique 2025» sont en partie bloqués dans le cadre de longues procédures d'approbation en raison de différentes oppositions –entre autres, des projets clés comme les lignes à 380 kV entre Bickigen et Chippis et entre Chamoson et Chippis, qui sont nécessaires pour transporter l'énergie hydraulique valaisanne dans les grands centres de consommation du Plateau. Pour ce dernier, le Tribunal administratif fédéral a rejeté en décembre l'ensemble des recours formés contre une variante approuvée par l'OFEN. Il est urgent de réaliser ces lignes pour faire du réseau de transport un facteur essentiel d'un avenir énergétique durable.

#### UN DIALOGUE OUVERT ET TRANSPARENT AVEC LES PARTIES CONCERNÉES

Pendant l'exercice sous revue, Swissgrid a davantage recherché un dialogue direct avec les habitants concernés, les représentants des communes, les acteurs politiques et les associations environnementales lors de plus de 40 manifestations, rencontres personnelles et foires. Grâce à cette communication ouverte et transparente sur les projets d'extension planifiés, Swissgrid aspire à une plus grande acceptation des projets de réseau dans la population. Il est crucial d'accélérer les procédures d'approbation en lien avec l'extension du réseau si l'on veut que l'infrastructure de réseau soit prête pour les défis à venir.

L'année passée, Swissgrid s'est également montrée plus présente dans les débats politiques. Elle a pu jouer un rôle actif dans l'élaboration du projet de loi sur la transformation et l'extension des réseaux électriques. En commun avec l'Association des entreprises électriques suisses (AES) et l'Association faîtière des gestionnaires suisses des réseaux de distribution (DSV), Swissgrid a également présenté les positions du secteur de l'électricité lors des consultations sur la stratégie Réseaux électriques au sein de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-E). Swissgrid était également présente à la conférence de presse du Conseil fédéral en amont de la votation sur l'initiative de sortie du nucléaire. Swissgrid a profité de l'attention accrue du public pour mettre en avant les défis actuels et futurs à relever pour une exploitation sûre du réseau.

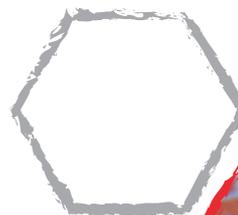
Ces efforts de communication ont porté leurs fruits, comme le montre une enquête réalisée au quatrième trimestre 2016 chez les parties prenantes. Depuis 2013, Swissgrid a pu considérablement augmenter sa notoriété auprès du public. De plus, elle a amélioré son image ainsi que la confiance de la population envers Swissgrid.

#### RELATIONS ÉTROITES AVEC LE SECTEUR – EN SUISSE ET EN EUROPE

L'année dernière, Swissgrid a entretenu ses contacts avec le secteur de manière intensive. Avec le Forum des réseaux, une manifestation d'information sur l'utilisation du réseau, la journée Dispatcher ou le User Group Meeting pour l'ensemble des groupes-bilan, Swissgrid a proposé plusieurs plateformes d'échanges techniques aux différents représentants du secteur.

Swissgrid a introduit des nouveautés importantes pour les groupes-bilan en 2016. Jusqu'à l'automne 2016, après une vaste consultation, Swissgrid a adapté les contrats aux conditions cadres actuelles et a nouvellement conclu ces derniers. Simultanément, des adaptations ont été apportées aux systèmes, les processus sont devenus plus efficaces et plus conviviaux et ont été adaptés à la norme européenne. Swissgrid a également réussi à améliorer la surveillance des groupes-bilan et à réduire ainsi les risques financiers et les risques d'exploitation.

Swissgrid entretient d'étroites relations avec ses partenaires, en Suisse comme à l'étranger. Swissgrid collabore au quotidien avec différents gestionnaires de réseaux de transport européens. Dans le cadre du réseau interconnecté européen, les changements opérés sur le marché européen de l'électricité ont des conséquences directes sur l'activité de Swissgrid. Afin de pouvoir représenter les intérêts de la Suisse en Europe, Swissgrid s'engage ou détient des participations dans de nombreux comités étrangers. L'année passée, Swissgrid a notamment siégé au Conseil de surveillance de JAO S.A., qui fournit des services à des gestionnaires de réseaux de transport européens dans le cadre de la gestion transfrontalière des congestions.



# Demande de subventions

Parallèlement à ses activités principales, Swissgrid traite, sur mandat de la Confédération, les demandes concernant la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté et la rétribution unique (RU). La nouvelle loi sur l'énergie de 2014 prescrit une augmentation de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables d'au moins 5 400 gigawattheures d'ici 2030 par rapport à l'an 2000.

La rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté introduite en 2008 est le facteur clé pour atteindre cet objectif. La rétribution unique (RU) a en outre été introduite en 2014. Avec la RU, les exploitants de petites installations photovoltaïques perçoivent une subvention d'investissement unique.

## SUCCÈS CROISSANT DE LA RÉTRIBUTION UNIQUE

La demande de subventionnement d'énergies renouvelables reste toujours aussi forte. Sur les 80 592 demandes de subvention reçues au total l'an dernier, 11 991 concernaient des nouvelles annonces pour la RPC et la RU.

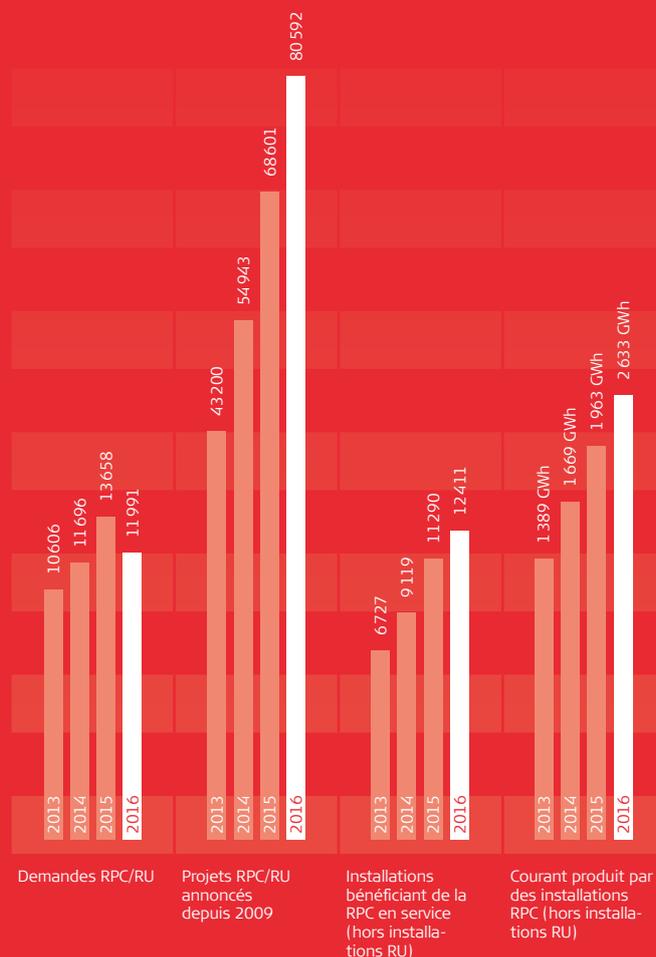
Fin 2016, 12 411 installations subventionnées par la RPC étaient exploitées. Ces installations ont produit 2 633 gigawattheures de courant en, soit 4,6% de la consommation annuelle d'électricité de la Suisse. L'importance de la rétribution unique augmente constamment. Depuis son introduction et jusqu'à la fin 2016, 21 340 installations photovoltaïques dotées d'une puissance maximale de 213 mégawatts ont bénéficié de la subvention d'investissement unique. Au total, près de CHF 212,5 millions ont été versés sous forme de subventions.

## DÉCISIONS POLITIQUES IMPORTANTES

En juin 2016, le Conseil fédéral a augmenté le supplément réseau pour 2017 de 1.3 ct. à 1.5 ct. par kilowattheure, ce qui a permis d'utiliser comme prévu le contingent de subventions RPC prévu pour 2016 d'environ 50 mégawatts pour des installations photovoltaïques et de l'ordre de 27 mégawatts pour d'autres technologies. Avec le plafonnement actuellement en vigueur, les exploitants d'installations qui s'inscrivent désormais pour la RPC ne peuvent toutefois plus être intégrés dans le système de subventionnement. Ces derniers ont la possibilité de bénéficier de la subvention d'investissement unique (RU).

La nouvelle loi sur l'énergie (état fin 2016) prévoit que Swissgrid transfère à une filiale les tâches dans le domaine du subventionnement d'énergies renouvelables. Ce transfert doit permettre d'assumer de manière ciblée les tâches liées à la Stratégie énergétique 2050. Swissgrid lancera donc dès 2017 les préparatifs pour cet éventuel détachement.

## CHIFFRES CLÉS



### SUGGESTIONS POUR LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ DU FUTUR

Swissgrid souhaite contribuer activement à la transformation des systèmes énergétiques suisse et européen. À cette fin, elle a élaboré des propositions pour une nouvelle conception du marché dans le but d'accroître l'efficacité et la sécurité du marché de l'électricité. Ces propositions ont été mises en consultation dans le secteur jusqu'à la mi-février 2016, les retours ont été discutés et récapitulés dans un document final. Swissgrid a ensuite commencé à mettre en œuvre certaines mesures – un concept détaillé pour un prix de l'énergie d'ajustement en temps réel a été défini, entre autres.

Sur le marché des prestations de services système, Swissgrid maintient son engagement pour la poursuite de son ouverture et, de ce fait, pour une augmentation de la liquidité. Depuis le début de l'année 2016, les propriétaires d'installations photovoltaïques et de biomasse qui perçoivent une rétribution à prix coûtant du courant injecté peuvent désormais se qualifier comme fournisseurs de puissance de réglage tertiaire chez Swissgrid. En intégrant de nouvelles technologies comme les batteries ou les énergies renouvelables sur les marchés de l'énergie de réglage, Swissgrid joue un rôle de pionnier en Europe et est un exemple à suivre pour d'autres gestionnaires de réseaux de transport. En parallèle, la coopération en matière de puissance de réglage primaire qui existait déjà entre l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse et l'Autriche s'est élargie à la Belgique.

### EXPERTISE DE SWISSGRID DEMANDÉE

Centre de compétences pour le réseau à très haute tension suisse, la société nationale pour l'exploitation du réseau réunit de nombreux spécialistes dans diverses disciplines. Ce savoir est également demandé dans la recherche. Swissgrid participe, entre autres, au projet «Lignes aériennes hybrides en Suisse» de l'EPFZ. Elle soutient ce projet par le biais de services techniques et spécialisés et permet l'accès aux infrastructures de réseau. Swissgrid participe également au projet de recherche «Nano Terra» de l'EPFZ, de l'Université de Saint-Gall et du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches (EMPA). Le but de ce projet est de déterminer comment il est possible de stabiliser et régler le système électrique au moyen d'une commande des bâtiments et des appareils.

### FÊTE D'INAUGURATION DE LA SWISSGRID DU FUTUR

En 2016, Swissgrid a fêté les «dix ans d'exploitation et de responsabilité du réseau à très haute tension suisse». Lors du gala d'anniversaire organisé à la mi-décembre, les collaborateurs se sont remémorés les succès et les défis rencontrés. Un nouveau chapitre de l'histoire de Swissgrid s'est également ouvert l'an dernier. La fête du bouquet du nouveau siège principal à Aarau a eu lieu en novembre. Les sites actuels de Laufenburg et Frick seront regroupés à Aarau au milieu de l'année 2018. Les préparatifs pour l'emménagement dans le nouveau bâtiment et donc le début d'une nouvelle ère pour Swissgrid sont prévus l'année prochaine.





**96<sup>h</sup>**  
de convoi  
exceptionnel

Yvan Fournier  
Policier, Police cantonale valaisanne



**476<sub>t</sub>**  
transportées  
au total



La police effectue également des tâches importantes dans la construction du raccordement de la centrale de Nant de Drance. Des éléments ont été transportés par la route sur de longues distances pour ce projet de construction. Les convois exceptionnels qui traversent la Suisse avec leur chargement durant des jours entiers doivent être accompagnés par la police.

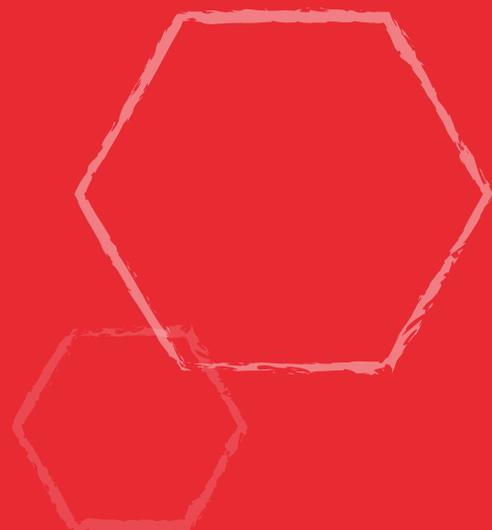
Début juillet, quatre pôles de transformateur de 119 tonnes destinés au poste de Châtelard ont été transportés pendant quatre semaines du port fluvial de Bâle jusqu'au chantier de construction en différentes étapes nocturnes. Sur le dernier tronçon, la police a bloqué la seule route de la vallée du Trient pendant environ quatre heures trente. C'était la seule possibilité pour les convois exceptionnels de 53 mètres de long de franchir des virages en épingle à cheveux au centimètre près et d'amener les quatre pôles à destination dans les délais.





# Rapport financier

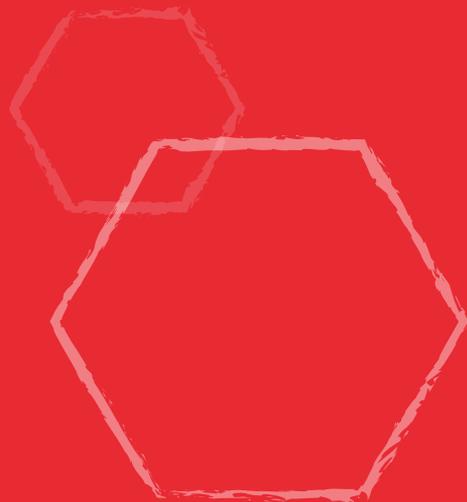
- RAPPORT DE SITUATION
- COMPTES ANNUELS SWISS GAAP RPC
- COMPTES ANNUELS STATUTAIRES





# Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport de situation» concernant les comptes annuels conformément aux dispositions Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Cadre conceptuel, chiffres 7 et 34).



## Modèle d'entreprise réglementaire

### CONTEXTE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Pour simplifier, la chaîne de création de valeur du secteur de l'électricité se compose des maillons suivants: production d'électricité → transport d'électricité → distribution d'électricité → consommation d'électricité. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport de l'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

L'application de la LApEI et de l'OApEI est contrôlée par la Commission fédérale de l'électricité (EiCom). L'EiCom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Si nécessaire, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, l'activité commerciale de Swissgrid évolue principalement dans un contexte très réglementé.

### ACTIVITÉ COMMERCIALE

En tant que société nationale pour l'exploitation du réseau, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport ainsi que son entretien écologiquement viable et efficace. La société a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services système (PSS). De cette manière, tout en défendant des intérêts nationaux et internationaux, Swissgrid apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

### RÉGLEMENTATION «COST PLUS»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs conformément à la législation sur l'approvisionnement en électricité. L'imputabilité des coûts de Swissgrid dans les tarifs est contrôlée a posteriori par l'EiCom.

Sont qualifiés de coûts imputables les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «Cost Plus», où «Cost» renvoie au principe de couverture des coûts, et «Plus» au bénéfice d'exploitation.

### COÛTS D'EXPLOITATION ET DE CAPITAL IMPUTABLES

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les charges générées par les prestations directement liées à l'exploitation. Citons, par exemple, les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture des prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel et des prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts calculés. Le montant des intérêts calculés dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt théorique à appliquer (WACC).

La BNV se compose notamment des installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), des immobilisations incorporelles, de l'actif circulant net déterminé sur une base mensuelle et des différences de couverture cumulées.

## DIFFÉRENCES DE COUVERTURE

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre charges réelles et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants.

Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs. En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Le taux WACC s'applique également aux différences de couverture, qui sont incluses dans les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation. Celles-ci influent donc sur le montant des coûts de capital. Les déficits augmentent les coûts de capital, tandis que les excédents les réduisent.

## RÉGLEMENTATION DES BÉNÉFICES

Le cadre juridique applicable à Swissgrid a pour effet que l'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée correspond en principe aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multipliées par le coût moyen pondéré du capital (WACC).

L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires comparativement insignifiants.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividende et/ou thésaurisation des bénéfices). Ainsi, il résulte de la réglementation «Cost Plus» un rendement égal au coût moyen pondéré du capital (WACC).

## COÛT MOYEN PONDÉRÉ DU CAPITAL (WACC) THÉORIQUE

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les exploitants de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la réglementation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Puisque le WACC représente un taux d'intérêt théorique pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

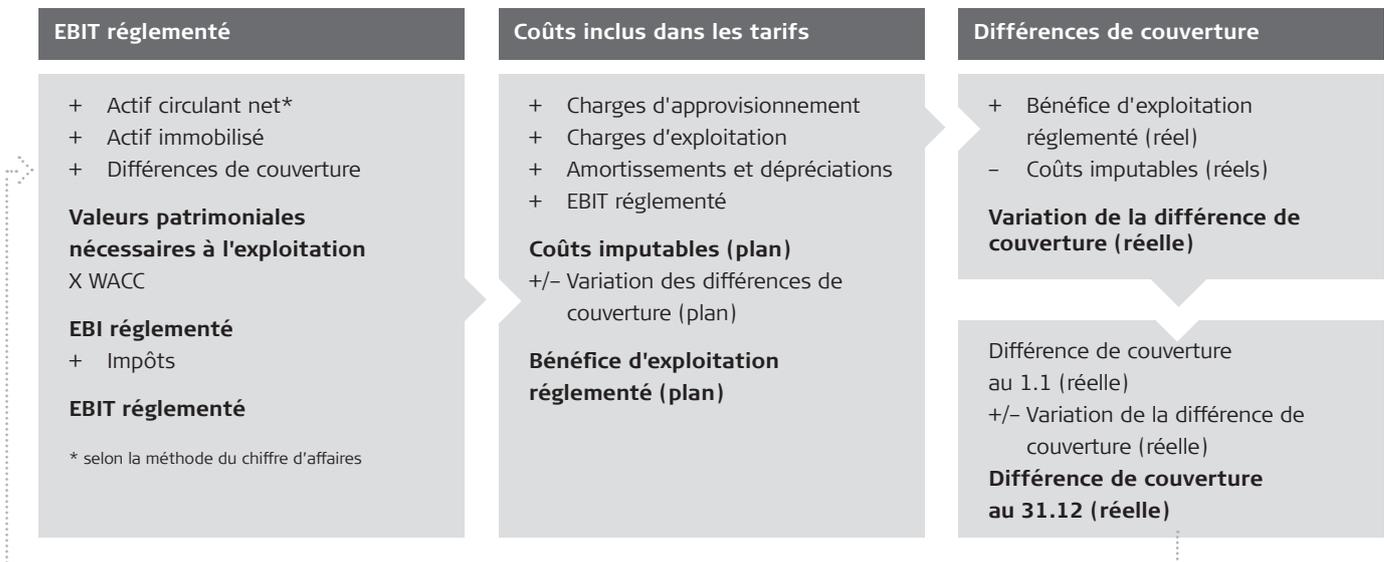


Illustration du modèle d'entreprise réglementaire

## Marche des affaires (valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

### CHARGES D'APPROVISIONNEMENT

Les charges d'approvisionnement ont été essentiellement influencées par la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport. La décision a été prise en lien avec le transfert du réseau de transport et des installations s'y rapportant des anciens propriétaires à Swissgrid. L'indemnisation résultant de la mise en œuvre de la décision a grevé les charges d'approvisionnement durant l'exercice sous revue dans le segment Utilisation du réseau d'un montant de CHF 417,4 millions. Par ailleurs, des indemnités ultérieures pour les coûts d'exploitation et de capital, supérieures de CHF 19,0 millions par rapport à l'exercice précédent, ont été versées aux anciens propriétaires du réseau de transport pendant l'exercice sous revue dans ce segment.

Dans le segment Prestations de services système générales, les charges d'approvisionnement ont augmenté de CHF 44,8 millions par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des coûts de mise en réserve engendrée par la situation énergétique et du réseau tendue pendant l'hiver 2015/2016. Les charges d'approvisionnement attribuables aux prestations de services système individuelles (pertes de transport et énergie réactive) ont diminué de CHF 7,4 millions. La quantité d'approvisionnement plus faible en pertes de transport en est à l'origine.

Ces effets ont entraîné une forte augmentation des charges d'approvisionnement à CHF 767,3 millions (contre CHF 295,2 millions l'exercice précédent).

### CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation, qui totalisent CHF 209,2 millions, se situent au niveau de l'exercice précédent. L'augmentation des charges dans les postes Matériel et prestations de tiers (+ CHF 4,1 millions) et des autres charges d'exploitation (+ CHF 2,9 millions) a été compensée par la baisse des charges de personnel (- CHF 7,0 millions).

La constitution d'une provision pour restructuration à hauteur de CHF 7,5 millions avait pesé sur les charges de personnel pendant l'exercice précédent. Corrigées de cette valeur, les charges de personnel ont légèrement augmenté au cours de l'exercice sous revue en raison de l'augmentation du nombre de collaborateurs. La moyenne annuelle des emplois à temps plein s'établit à 448,3 (exercice précédent: 441,9 FTE) pour le règlement des activités centrales et 33,8 (exercice précédent: 33,1 FTE) pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie. Par conséquent, Swissgrid employait en moyenne 482,1 salariés à temps plein en 2016 (exercice précédent: 475,0 FTE).

L'augmentation de CHF 11,9 millions des charges liées à un besoin accru en matière de maintenance dans le poste Matériel et prestations de tiers a entraîné une augmentation des charges au cours

de l'exercice sous revue. En raison des charges de conduite des installations de réseau moins élevées et de la provision pour démantèlement constituée l'exercice précédent, l'augmentation des charges de matériel et prestations de tiers est modérée par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation des autres charges d'exploitation s'explique principalement par des loyers plus élevés par rapport à l'exercice précédent et à l'augmentation des impôts réels.

Si les amortissements des immobilisations incorporelles se situent au niveau de l'exercice précédent, les amortissements des immobilisations corporelles ont augmenté de CHF 13,1 millions au cours de l'exercice sous revue. Leur augmentation résulte de l'achèvement de grands projets de valeur, des installations de réseau acquises au début de l'exercice et du fait qu'aucun revenu des congestions n'a été utilisé pour financer des investissements dans le réseau (CHF 31,0 millions l'exercice précédent) en 2016. Comparé à l'exercice précédent, aucune dépréciation n'a été enregistrée au cours de l'exercice sous revue (CHF 4,9 millions l'exercice précédent).

### CHIFFRE D'AFFAIRES ET DIFFÉRENCES DE COUVERTURE

Le chiffre d'affaires net affiche une hausse considérable de 50%, passant de CHF 837,7 à CHF 1 250,8 millions sur un an. L'augmentation s'explique en majeure partie par les recettes de CHF 433,8 millions issues de la vente aux enchères des capacités limitées de congestion aux frontières, que Swissgrid a utilisées au cours de l'exercice sous revue conformément à la décision de l'EiCom pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport et transférées dans le segment Utilisation du réseau. Cette augmentation du chiffre d'affaires net dans ce segment s'explique en outre par la nouvelle progression des revenus en raison de la hausse des tarifs d'utilisation de réseau en 2016.

En revanche, comme l'année précédente, le chiffre d'affaires net baisse de CHF 65,1 millions dans le segment Prestations de services système générales en raison de la nouvelle baisse du tarif PSS général. La variation des chiffres d'affaires nets des deux autres segments des prestations de services système individuelles est marginale par rapport à l'exercice précédent.

Les différences nettes de couverture (déficits cumulés moins excédents cumulés) ont pu être réduites de CHF 16,4 millions au cours de l'exercice sous revue. À l'intérieur des différents segments, la situation est semblable à celle du chiffre d'affaires net: dans le segment Utilisation du réseau, les déficits continuent de se creuser par rapport à l'exercice précédent, atteignant CHF 8,5 millions, tandis que dans le segment Prestations de services système générales, les excédents ont augmenté de CHF 22,9 millions et, dans les segments des prestations de services système individuelles, les différences de couverture n'ont guère évolué.

## Évaluation des risques

### EBIT, RÉSULTAT FINANCIER ET RÉSULTAT DE L'ENTREPRISE

Aux termes de la loi, l'EBIT de Swissgrid correspond au montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multipliée par le coût moyen pondéré du capital (WACC) et augmentée des impôts.

À CHF 158,0 millions, l'EBIT a légèrement augmenté (+ CHF 4,6 millions) au cours de l'exercice sous revue par rapport à l'EBIT de l'exercice précédent (CHF 153,4 millions). Cette augmentation est justifiée par la hausse des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier et les charges d'impôts de l'exercice sous revue n'ont que légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent. À CHF 91,9 millions, le résultat de l'entreprise a donc augmenté de CHF 3,9 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 88,0 millions).

### BILAN ET TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) est en hausse sur un an (+ CHF 543,6 millions) et s'établit à CHF 3,499 milliards. L'extension du bilan provient en majorité de la mise à disposition des liquidités au 31 décembre 2016 pour le règlement au 3 janvier 2017 de l'indemnisation pour un montant de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision rendue par l'EiCom le 20 octobre 2016.

Comme durant l'exercice précédent, la dotation en fonds propres absolue a été relevée par le résultat de l'entreprise et par l'acquisition de nouveaux éléments du réseau de transport contre paiement de la prestation de compensation, constituée à 30% d'actions Swissgrid.

Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des différences de couverture nettes, se situait à 29,8% au 31 décembre 2016 (contre 32,3% au 31 décembre 2015). L'extension du bilan évoquée ci-dessus s'est répercutée négativement sur le ratio de fonds propres. Corrigé de cet effet, le ratio de fonds propres au 31 décembre 2016 aurait progressé par rapport à l'exercice précédent.

La forte augmentation des flux de trésorerie (de CHF 370,0 millions à CHF 718,6 millions) résultant des activités d'exploitation proviennent des revenus issus de congestions de CHF 433,8 millions réalisés pendant l'exercice sous revue. La forte augmentation des investissements dans des immobilisations corporelles par rapport à l'exercice précédent a entraîné une augmentation des flux de trésorerie résultant des activités d'investissement de CHF 83,8 millions. En revanche, les flux de trésorerie résultant des activités de financement ont diminué de CHF 118,4 millions par rapport à l'exercice précédent. Au cours de l'exercice précédent, les remboursements provenant de dettes financières de plus de CHF 300,0 millions ont influencé ces flux.

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une conduite d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques de Swissgrid porte sur toute l'organisation, est dérivée des normes établies (ISO 31000 et COSO ERM) et satisfait à ses propres exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse.

### OBJECTIFS

La gestion des risques aide la Direction à tous les niveaux à gérer consciemment les risques, à établir des rapports pertinents et transparents, à piloter et documenter un système de gestion des risques approprié et à développer et entretenir une culture d'entreprise qui s'attache à gérer délibérément les risques en faisant preuve d'anticipation.

### ORGANISATION

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et a délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. Celui-ci a confié cette mission à l'unité centrale Gestion des risques, directement placée sous l'autorité du CFO. Elle gère le processus de gestion des risques et dirige une équipe virtuelle de spécialistes dans toutes les unités opérationnelles de Swissgrid.

### PROCESSUS

L'évaluation globale annuelle des risques est reliée au processus stratégique. En outre, la Gestion des risques a introduit des mesures pour identifier les risques en permanence. Les risques principaux sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus structuré et échelonné qui comprend la définition des valeurs cibles/seuils et des stratégies de gestion des risques. Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. Les résultats de l'évaluation et des mises à jour des risques sont consignés dans un rapport adressé à la Direction et dans un rapport adressé au Conseil d'administration.

### SITUATION DE RISQUE

Dans l'ensemble, le profil de risque s'est accentué. Les risques proviennent de l'environnement politique et réglementaire national mais aussi européen, du contexte économique difficile dans le secteur et des évolutions du marché européen. Des progrès remarquables ont été réalisés dans l'exploitation du réseau (par exemple moyens d'exploitation, systèmes de conduite, groupes-bilan) ainsi qu'au niveau de risques procéduraux déterminants. Font partie des risques principaux:

### Risques stratégiques

- Isolation du système électrique suisse et incapacité à défendre les intérêts de la société: le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu'international. En Europe, des tendances à la centralisation et les difficultés d'accès aux organes politiques importants restreignent la marge de manœuvre. L'absence d'accord sur l'électricité entre l'UE et la Suisse expose le système électrique suisse à un risque latent d'isolation. L'augmentation des flux de charge imprévus constatée depuis mai 2015 à travers la Suisse conduit à une forte charge du réseau, qui est difficile à gérer. Ces flux de charge imprévus sont liés à l'introduction du «flow-based Market Coupling» en Europe, qui ne tient pas compte des caractéristiques du réseau de transport suisse, ce qui nuit par conséquent à la sécurité de l'approvisionnement. L'influence de la Suisse dans les comités européens diminue davantage, ce qui rend encore plus difficile la défense des intérêts suisses.
- Exécution du «Réseau stratégique 2025»: il se peut, que le «Réseau stratégique 2025» décidé et communiqué ne soit pas achevé dans les temps en raison d'un retard dans les procédures ou d'activités menées par des lobbyistes. Il y a donc un risque réel que le transport de l'énergie produite (depuis le Valais, par exemple), l'importation ou le transit de l'énergie puissent être restreints, ce qui pourrait provoquer des pertes pour l'économie nationale ou, dans un cas extrême, une pénurie d'électricité. Le fait d'accorder des autorisations et de rendre des décisions procédurales plus rapidement peut avoir pour effet de réduire ce risque à l'avenir.
- Perte de réputation: une perte de réputation peut limiter la capacité d'action de Swissgrid en Suisse et à l'étranger. Son association avec des sujets négatifs, de même que son gain de visibilité, expose davantage Swissgrid à des attaques visant à nuire à sa réputation.
- Stabilité financière menacée: problèmes de liquidité et de financement dus à des décisions procédurales négatives, à une moindre capacité de financement interne (due par exemple à la réduction du WACC à partir de 2017), à des coûts non imputables, etc., qui ont des répercussions sur les chiffres clés, dont le ratio de fonds propres, le ratio de couverture des intérêts ou la notation.

### Risques opérationnels

- Perturbation de l'exploitation / de l'infrastructure: les perturbations de l'infrastructure peuvent provenir de défaillances des moyens d'exploitation tels que des transformateurs. Les causes peuvent être une surcharge, la force majeure ou des accidents. Une perturbation de l'exploitation ou de l'infrastructure peut aussi résulter d'un incident de sécurité. Les attaques perpétrées contre l'infrastructure physique ou informatique (par exemple cyberattaque) peuvent provoquer la défaillance de systèmes et processus importants.
- Perte de la capacité de réglage et de la contrôlabilité du réseau: des comportements spéculatifs d'acteurs du marché, leur insolvabilité et une réserve de réglage insuffisante peuvent entraîner un déséquilibre critique entre la production et la consommation en Suisse. La défaillance de fonctions centrales pour la commande du réseau, ou encore l'indisponibilité ou la falsification de données peuvent mettre la gestion du réseau en danger. De plus, la conjonction de plusieurs facteurs adverses (par exemple faibles niveaux d'eau des fleuves et des lacs d'accumulation, défaillance supplémentaire de l'énergie en ruban d'origine nucléaire) peut provoquer une pénurie d'électricité et, en conséquence, des effondrements du réseau ou des coupures de courant à grande échelle.
- Compétences insuffisantes: l'évolution constante du secteur a pour effet que de nouvelles compétences seront nécessaires à court et moyen terme pour relever les défis futurs.

## Perspectives

**Risques financiers:** de par son activité commerciale, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie:

- Risque de liquidité: la liquidité est assurée d'une part par une planification constante et la surveillance des besoins financiers, la mise en réserve d'une liquidité minimum, et d'autre part par les lignes de crédit bancaire autorisées.
- Risque de change: le risque de change est limité en premier lieu au moyen d'une couverture naturelle («Exposure Netting»), et en complément par des opérations de change au comptant et à terme réalisées sur la base d'une stratégie de couverture fixée par le comité des risques. Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.
- Risque de taux d'intérêt: le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Par ailleurs, conformément au modèle d'entreprise de Swissgrid, le financement est fondamentalement axé sur le long terme et assorti de taux d'intérêt fixes. Une simulation de résultat basée sur un Asset & Liability Management (ALM) a également été introduite pour gérer les résultats des intérêts.
- Risque de contrepartie: des opérations financières sont conclues exclusivement avec des contreparties qui disposent d'une notation financière minimale définie. De plus, des limites de tolérance individuelles sont fixées pour chaque contrepartie.

Les risques évoqués sont surveillés régulièrement et évalués au moins une fois par trimestre par un comité des risques constitué pour l'occasion. Des mesures supplémentaires sont prises en cas de nécessité. Un processus de surveillance a été établi pour les risques opérationnels de contrepartie et d'importantes mesures d'atténuation des risques ont été mises en œuvre. Des mesures complémentaires ont été définies et sont actuellement en cours de mise en œuvre.

### PERSPECTIVES STRATÉGIQUES

**Mise en œuvre en temps voulu des projets de réseau prévus:** pour adapter l'infrastructure du réseau de transport aux changements opérés dans le secteur énergétique, les projets d'extension prévus dans le «Réseau stratégique 2025» doivent pouvoir être réalisés à temps. Les retards dans les procédures d'autorisation posent toutefois un problème de taille que Swissgrid doit résoudre en coopération avec le monde politique et les autorités. Le nouveau projet de loi concernant la stratégie Réseaux électriques prévoit d'optimiser et d'accélérer les procédures – entre autres grâce à une communication largement concertée ainsi qu'un traitement rapide des dossiers. Outre la transformation de l'infrastructure, Swissgrid développera d'autres solutions axées sur le réseau et le marché afin de parvenir à une exploitation optimale des réseaux.

**Garantir la sécurité de l'approvisionnement à long terme:** d'autres mesures sont essentielles pour une exploitation sûre du réseau et pour garantir la sécurité de l'approvisionnement à l'avenir: Swissgrid introduit un nouveau système de conduite du réseau, qui augmente l'automatisation et accélère les processus. Swissgrid procédera au couplage centralisé d'une majorité des installations et sera en mesure de remplacer l'ancien système d'ici la fin 2017. Swissgrid s'engage en même temps pour un marché de l'électricité efficient et sûr. À cet effet, elle mettra en œuvre des mesures pour le développement du marché, par exemple avec le concept d'un prix de l'énergie d'ajustement en temps réel. Une connexion étroite aux réseaux européens est une condition importante afin de garantir une sécurité de l'approvisionnement élevée en Suisse. C'est la raison pour laquelle Swissgrid représente les intérêts de la Suisse en Europe dans divers comités ainsi que par le biais de participations.

**Augmentation de la sécurité et de l'efficacité:** le renforcement continu de la sécurité dans toutes les parties de l'organisation constitue une autre préoccupation majeure de Swissgrid. L'augmentation de la sécurité des personnes, des installations et des informations en fait partie. Une stratégie et une organisation globales en matière de sécurité doivent être mises en place au sein de Swissgrid afin de pouvoir identifier les risques le plus tôt possible et prendre les mesures nécessaires. Swissgrid poursuit en même temps ses efforts pour travailler de manière plus efficace et efficiente afin de réduire davantage les coûts d'exploitation.

**Recherche et développement:** Swissgrid s'engage activement dans la recherche et le développement afin de pouvoir continuer à mener à bien ses missions de manière sûre et économique à l'avenir. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets qui sont réalisés en collaboration avec des hautes écoles et d'autres partenaires suisses.

## PERPECTIVES FINANCIÈRES

**Investissements dans le réseau:** dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement de l'ordre de CHF 150 à 250 millions par an. En raison du maintien des restrictions, notamment au niveau des autorisations en ce qui concerne la transformation ou la construction de nouvelles liaisons entre les lignes, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation. En planifiant à moyen terme, il est présumé que les investissements dans le réseau s'élèvent à environ CHF 150 millions par an.

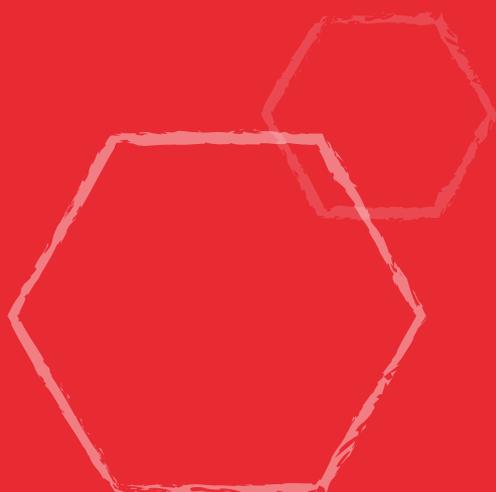
**Coûts d'exploitation:** en ce qui concerne les coûts d'exploitation, Swissgrid concentre ses efforts sur son programme pluriannuel d'amélioration de l'efficacité et de baisse des coûts, dont l'exécution selon le calendrier prévu a été décidée en mars 2015 par le Conseil d'administration. Le niveau cible ambitieux doit être atteint d'ici 2020. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont positifs et confirment l'objectif de coûts visé. En 2017, les résultats déjà obtenus et les expériences faites serviront de base, et la mise en œuvre des mesures définies se poursuivra.

**EBIT et résultat de l'entreprise:** conformément au modèle d'entreprise réglementaire, l'EBIT dépend directement du montant des BNV et du WACC. La réduction du WACC de 4,70 à 3,83% décidée pour 2017 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a un impact négatif sur l'EBIT et le résultat de l'entreprise. En adéquation avec la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices dégagés sont thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteint. De cette manière, le ratio de fonds propres peut être accru davantage, et le financement stable de Swissgrid assuré sur le long terme.

**Acquisition d'éléments du réseau:** la prochaine acquisition d'installations du réseau aura lieu au début de l'année 2018. Il s'agit en l'occurrence d'installations du réseau de transport qui n'avaient pas pu être acquises jusqu'à maintenant. À l'instar des acquisitions réalisées jusqu'à aujourd'hui, la valeur de ces installations du réseau acquises sera ajustée pour la première fois à l'automne 2018. Néanmoins, les effets attendus sur le bilan de Swissgrid (hausse de l'actif immobilisé, des fonds propres et des capitaux empruntés) seront probablement très limités.

Suite à la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2. Il est difficile d'estimer les conséquences fiscales à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

# Comptes annuels Swiss GAAP RPC



## Compte de résultat

mio CHF	Notes	2016	2015
Chiffre d'affaires net	4, 5	1 250,8	837,7
Autre produit d'exploitation	4, 6	18,2	17,4
Variation des différences de couverture	4, 15	-16,4	-87,4
Prestations propres à l'actif		13,6	14,3
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>1 266,2</b>	<b>782,0</b>
Charges d'approvisionnement	4, 5	767,3	295,2
<b>Marge brute</b>		<b>498,9</b>	<b>486,8</b>
Charges de matériel et prestations de tiers	7	97,9	93,8
Charges de personnel	8	86,6	93,6
Autres charges d'exploitation	9	24,7	21,8
<b>Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations</b>		<b>289,7</b>	<b>277,6</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles	13	113,6	100,5
Amortissements sur immobilisations incorporelles	13	18,1	18,8
Dépréciations	13	-	4,9
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	4	<b>158,0</b>	<b>153,4</b>
Produits financiers	10	0,7	0,2
Charges financières	11	44,6	44,0
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>114,1</b>	<b>109,6</b>
Impôts sur le bénéfice	12	22,2	21,6
<b>Résultat de l'entreprise</b>		<b>91,9</b>	<b>88,0</b>

### RÉSULTAT PAR ACTION

CHF	2016	2015
Résultat de l'entreprise	91 913 462	87 965 212
Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation	316 724 580	312 393 906
<b>Résultat non dilué par action</b>	<b>0,29</b>	<b>0,28</b>
Effet de dilution résultant de la conversion des prêts convertibles	-0,08	-0,08
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>0,21</b>	<b>0,20</b>

L'effet de dilution résulte de la potentielle conversion des prêts convertibles en fonds propres. Avec une conversion potentielle au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice sous revue, les charges d'intérêts auraient diminué de CHF 32,5 millions (exercice précédent: CHF 27,9 millions). Étant donné que les impôts sont pris en compte dans le modèle d'affaires réglementé de Swissgrid, la

conversion aurait induit une augmentation du résultat de l'entreprise de CHF 32,5 millions (exercice précédent: CHF 27,9 millions). Parallèlement, le nombre moyen d'actions en circulation aurait également augmenté de 281 624 053 unités (exercice précédent: 267 329 092). Il en résulte un effet potentiel de dilution de CHF -0,08 par action (exercice précédent: CHF -0,08).

## Bilan Actif

mio CHF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations corporelles	13	2 196,3	2 072,2
Immobilisations incorporelles	13	169,2	167,0
Immobilisations financières	14	10,3	10,0
Déficits à long terme	15	331,1	272,7
<b>Actif immobilisé</b>		<b>2 706,9</b>	<b>2 521,9</b>
Actifs détenus à titre fiduciaire	16	34,4	346,0
Déficits à court terme	15	139,0	190,6
Stocks		2,1	2,9
Créances résultant de livraisons et de prestations	17	173,5	158,6
Autres créances	18	5,7	3,4
Comptes de régularisation actifs	19	43,5	50,0
Liquidités	20	428,2	27,9
<b>Actif circulant</b>		<b>826,4</b>	<b>779,4</b>
<b>Actif</b>		<b>3 533,3</b>	<b>3 301,3</b>

## Bilan Passif

mio CHF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Capital-actions		317,9	313,4
Réserves de capitaux		404,0	395,0
Réserves de bénéfice		303,7	233,3
Fonds propres		1 025,6	941,7
Engagements financiers à long terme	21	1 712,1	1 696,2
Provisions à long terme	22	45,6	48,5
Excédents à long terme	15	57,7	18,5
Fonds de tiers à long terme		1 815,4	1 763,2
Passifs détenus à titre fiduciaire	16	34,4	346,0
Engagements financiers à court terme	21	-	25,0
Engagements résultant de livraisons et de prestations	23	495,9	73,1
Autres engagements	24	12,3	15,1
Comptes de régularisation passifs	25	141,3	112,0
Provisions à court terme	22	3,4	4,2
Excédents à court terme	15	5,0	21,0
Fonds de tiers à court terme		692,3	596,4
Fonds de tiers		2 507,7	2 359,6
<b>Passif</b>		<b>3 533,3</b>	<b>3 301,3</b>

## Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2016	2015
Résultat de l'entreprise		91,9	88,0
Charges financières	11	44,6	44,0
Produits financiers	10	-0,7	-0,2
Impôts sur le bénéfice courants	12	23,3	22,2
Amortissements	13	131,7	119,2
Dépréciations	13	-	4,9
Bénéfice / Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		-0,2	0,1
Variation des réserves de cotisations de l'employeur	14	-0,2	-0,2
Variation des provisions	22	-3,7	8,4
Variation des stocks		0,8	0,4
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-14,9	5,3
Variation des autres créances		-2,3	-
Variation des comptes de régularisation actifs		6,5	4,4
Variation des différences de couverture	4, 15	16,4	87,4
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		422,8	-14,8
Variation des autres engagements		-2,8	8,0
Variation des comptes de régularisation passifs		32,2	13,2
Impôts payés		-26,8	-20,3
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		<b>718,6</b>	<b>370,0</b>
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-183,0	-115,8
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	31,0
<b>Investissements nets dans des immobilisations corporelles</b>	<b>13</b>	<b>-183,0</b>	<b>-84,8</b>
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		0,2	-
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-29,7	-39,3
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	0,8
<b>Investissements nets dans des immobilisations incorporelles</b>	<b>13</b>	<b>-29,7</b>	<b>-38,5</b>
Investissements dans des immobilisations financières		-0,1	-5,2
Désinvestissements d'immobilisations financières		-	0,2
Dividendes reçus		0,5	-
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>-212,1</b>	<b>-128,3</b>
Variation des engagements financiers à court terme		-40,8	-319,6
Souscription d'emprunts à long terme	21	-	150,0
Intérêts payés		-43,9	-41,9
Dividendes versés		-21,5	-13,0
Coûts de transaction des capitaux propres		-	-0,1
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		<b>-106,2</b>	<b>-224,6</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>400,3</b>	<b>17,1</b>
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		27,9	10,8
Liquidités à la fin de l'exercice		428,2	27,9
<b>Variation des liquidités</b>		<b>400,3</b>	<b>17,1</b>

## ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT SANS RÉPERCUSSIONS SUR LA TRÉSORERIE

Les anciens propriétaires des nouveaux éléments du réseau de transport acquis par Swissgrid pour un montant de CHF 45,3 millions ont été indemnisés au prix d'achat à 30% sous forme d'actions Swissgrid et à 70% sous forme de prêts (cf. note 13).

## Évolution des fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserve générale	Bénéfices non répartis	Total des fonds propres
État au 31.12.2014	276,4	329,6	158,3	764,3
Affectation	-	-	-	-
Versement de dividendes	-	-	-13,0	-13,0
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	37,0	65,4	-	102,4
Résultat de l'entreprise 2015	-	-	88,0	88,0
État au 31.12.2015	313,4	395,0	233,3	941,7
Affectation	-	-	-	-
Versement de dividendes	-	-	-21,5	-21,5
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	4,5	9,0	-	13,5
Résultat de l'entreprise 2016	-	-	91,9	91,9
<b>État au 31.12.2016</b>	<b>317,9</b>	<b>404,0</b>	<b>303,7</b>	<b>1 025,6</b>

Le capital-actions se compose de 317 917 131 (exercice précédent: 313 398 719) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

Au 31 décembre 2016, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 128 409 932, divisé en 128 409 932 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (exercice précédent: CHF 128 660 249, divisé en 128 660 249 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1).

### Augmentation de capital via un apport en nature

Le capital-actions a été relevé de CHF 2,93 millions pour l'acquisition de nouveaux éléments du réseau de transport au 4 janvier 2016. Le prix d'émission s'élevait à CHF 8,10 millions.

### Augmentation de capital issue du capital conditionnel

La modification des statuts requise pour constituer un capital-actions conditionnel à hauteur de CHF 130 millions a été inscrite au registre du commerce le 4 janvier 2016. Le capital conditionnel a été constitué pour l'exercice des droits de conversion qui reviennent aux créanciers de prêts convertibles. Du 2 novembre au 9 novembre 2016, le capital-actions conditionnel a été utilisé pour réaliser des augmentations de capital d'une valeur nominale de CHF 1,59 million (dites «réévaluation 1»). Le prix d'émission s'élevait à CHF 5,48 millions.

Le montant de l'augmentation de capital correspond à la valeur après comptabilisation des coûts de transaction sur fonds propres (CHF 0,02 million) au titre de la réduction des réserves de capital.

# Annexe

## 1. PRINCIPES DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES

### GÉNÉRALITÉS

Les comptes annuels 2016 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Les règles relatives à la présentation des comptes ont été appliquées sans modification par rapport à l'exercice précédent.

### CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La position «Liquidités» sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

### RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

### ACTIVITÉS VISÉES PAR LA LAPeI

**Différences de couverture (excédents et déficits):** en application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en

compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date du bilan figurent au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

**EBIT selon la LAPeI:** le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LAPeI figure à l'art. 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond à la rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau augmentée des impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent donc de l'actif circulant net mensuel et de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Le WACC fixé par les autorités pour 2016, calculé selon cette méthode, s'élève à 4,70%, comme durant l'exercice précédent.

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'ECom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un objet de l'actif immobilisé, sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Postes de couplage: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation et servitudes: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

### DÉPRÉCIATIONS

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

### INSTALLATIONS EN CONSTRUCTION / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN DÉVELOPPEMENT

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations contrôlées par Swissgrid mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

### STOCKS

Le poste «Stocks» comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

### CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

### LIQUIDITÉS

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

### OBLIGATIONS

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

### ENGAGEMENTS

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

### ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon ils sont présentés dans l'annexe.

### INTÉRÊTS SUR LES FONDS DE TIERS

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

### PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE, Caisse de pension Énergie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les membres de cette institution de prévoyance sont tous les collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant leur 17<sup>e</sup> anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. À partir du 1<sup>er</sup> janvier suivant leur 24<sup>e</sup> anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

### TRANSACTIONS AVEC DES PROCHES

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (par exemple représentation dans des comités, possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction font également partie des proches. Les relations entretenues avec les proches, si elles sont effectives et importantes, sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

### INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LAPeI et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

### IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

La délimitation des impôts sur le bénéfice reportés repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

## 2. INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LAPeI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données au paragraphe suivant.

## 3. PROCÉDURES JURIDIQUES

Décision/Procédure de l'EiCom	Date	31.12.2016*	31.12.2015*	
1	Procédure relative aux différences de couverture 2011	05.02.2013	a	a
2	Procédure relative aux différences de couverture 2012	18.06.2013	a	a
3	Procédure relative aux différences de couverture 2013	-	a	a
4	Procédure relative aux différences de couverture 2014	-	a	a
5	Procédure relative aux différences de couverture 2015	-	a	a
6	Procédure relative aux différences de couverture 2016	-	a	-

\* Ces lettres indiquent l'état des litiges juridiques, précisé dans le tableau ci-après:

- a = Ouverture de la procédure annulée ou en attente
- b = Ouverture de la procédure par l'EiCom
- c = Remise du rapport d'examen et audition juridique dans le cadre de la procédure
- d = Notification de la décision de l'EiCom
- e = Recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF)
- f = Arrêt du Tribunal administratif fédéral
- g = Recours auprès du Tribunal fédéral (TF)
- f = Clôture définitive de la procédure

Le tableau présente des procédures dont l'issue pourrait entraîner une réduction des coûts imputables de Swissgrid. Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

#### NOTES SUR LES PROCÉDURES

**N° 1:** le 5 février 2013, l'EiCom a ouvert une procédure pour examiner les différences de couverture pour 2011. La procédure a été suspendue jusqu'à la clôture définitive des procédures tarifaires de 2009 à 2012. Si une réduction des coûts compris dans les différences de couverture devait être décidée, Swissgrid serait là encore contrainte de déposer un recours.

Les coûts d'exploitation et de capital encourus en 2011 dépassent la base de coûts comparable approuvée par l'EiCom pour le calcul des tarifs 2010 de CHF 7,2 millions.

**N° 2:** l'EiCom a ouvert le 18 juin 2013 une procédure concernant les différences de couverture pour 2012, avant de la suspendre jusqu'à la clôture définitive des procédures tarifaires de 2009 à 2012 et de la procédure concernant les différences de couverture pour 2011. Si une réduction des coûts compris dans les différences de couverture devait être décidée, Swissgrid serait là encore contrainte de déposer un recours. Les coûts d'exploitation et de capital encourus en 2012 dépassent la base de coûts comparable approuvée par l'EiCom pour le calcul des tarifs 2010 de CHF 11,2 millions.

**N° 3, 4, 5 et 6:** si l'EiCom décide de réduire les coûts compris dans les différences de couverture dans le cadre des procédures non encore engagées concernant les différences de couverture 2013 à 2016, Swissgrid serait là encore contrainte d'en appeler aux tribunaux.

Les coûts d'exploitation et de capital encourus ces années dépassent respectivement la base de coûts comparable approuvée par l'EiCom pour 2010, de CHF 23,7 millions en 2013, de CHF 48,7 millions en 2014, de CHF 30,3 millions en 2015 et de CHF 30,2 millions en 2016.

En outre, l'EiCom avait interdit en 2013 l'imputation de manques à gagner ITC aux détenteurs de contrats LTC dans sa décision concernant l'obligation de supporter les frais liés aux manques à gagner ITC. Swissgrid avait donc contre-passé en 2013 tous les mouvements avec les détenteurs de contrat LTC et a réévalué les créances en souffrance. Swissgrid a inclus les contre-passations et corrections de valeur pour un montant total de CHF 42,7 millions dans les différences de couverture de 2013. Néanmoins, l'EiCom n'a pas abordé la question de l'imputation tarifaire dans la décision évoquée. Si l'EiCom opte pour la non-imputation, Swissgrid déposera un recours.

**Bilan des procédures 1 à 6:** selon Swissgrid, le risque cumulé pour les coûts non imputables s'élève à CHF 194,2 millions au 31 décembre 2016. (CHF 7,2 millions pour 2011, CHF 11,4 millions pour 2012, CHF 66,4 millions pour 2013, CHF 48,7 millions pour 2014, CHF 30,3 millions pour 2015 et CHF 30,2 millions pour 2016). L'année précédente, le risque cumulé était chiffré à CHF 164,0 millions au 31 décembre 2015.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2016 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Aucun arrêt ayant force exécutoire ne devrait être rendu avant l'année 2019 dans le cadre des procédures en cours évoquées précédemment. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait au plus tôt sur les comptes annuels 2019. Même en cas de survenance du risque maximal mentionné de CHF 194,2 millions, la situation de Swissgrid en matière de fonds propres ne serait pas compromise en raison de l'augmentation de capital opérée dans le cadre de la reprise du réseau de transport en 2013, 2014, 2015 et 2016, ni même le résultat de l'entreprise obtenu depuis.

## 4. RAPPORT SECTORIEL

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales/énergie d'ajustement et Pertes de transport.

### RAPPORT SECTORIEL 2016

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	1 250,8	910,5	255,5	45,1	46,0	-6,3	1 250,8	-
Autre produit d'exploitation	18,2	1,2	-	-	-	-	1,2	17,0
Différences de couverture	-16,4	8,5	-22,9	-0,3	-1,7	-	-16,4	-
Total des produits d'exploitation	1 252,6	920,2	232,6	44,8	44,3	-6,3	1 235,6	17,0
Charges d'approvisionnement	-767,3	-484,7	-207,3	-42,5	-39,1	6,3	-767,3	-
Marge brute	485,3	435,5	25,3	2,3	5,2	-	468,3	17,0
Charges d'exploitation	-195,6	-157,1	-19,6	-2,1	-2,2	-	-181,0	-14,6
Amortissements et dépréciations	-131,7	-126,2	-3,1	-0,3	-0,3	-	-129,9	-1,8
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>158,0</b>	<b>152,2</b>	<b>2,6</b>	<b>-0,1</b>	<b>2,7</b>	<b>-</b>	<b>157,4</b>	<b>0,6</b>

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

### VARIATION DES DIFFÉRENCES DE COUVERTURE PAR SEGMENT

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	1 250,8	910,5	255,5	45,1	46,0	-6,3	1 250,8	-
Autre produit d'exploitation	18,2	1,2	-	-	-	-	1,2	17,0
Charges d'approvisionnement	-767,3	-484,7	-207,3	-42,5	-39,1	6,3	-767,3	-
Charges d'exploitation	-195,6	-157,1	-19,6	-2,1	-2,2	-	-181,0	-14,6
Amortissements et dépréciations	-131,7	-126,2	-3,1	-0,3	-0,3	-	-129,9	-1,8
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-158,0	-152,2	-2,6	0,1	-2,7	-	-157,4	-0,6
<b>Différences de couverture</b>	<b>16,4</b>	<b>-8,5</b>	<b>22,9</b>	<b>0,3</b>	<b>1,7</b>	<b>-</b>	<b>16,4</b>	<b>-</b>

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

## RAPPORT SECTORIEL 2015

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	837,7	430,2	320,6	49,3	42,2	-4,6	837,7	-
Autre produit d'exploitation	17,4	-	-	-	-	-	-	17,4
Différences de couverture	-87,4	35,8	-126,5	2,1	1,2	-	-87,4	-
Total des produits d'exploitation	767,7	466,0	194,1	51,4	43,4	-4,6	750,3	17,4
Charges d'approvisionnement	-295,2	-48,3	-162,5	-50,3	-38,7	4,6	-295,2	-
Marge brute	472,5	417,7	31,6	1,1	4,7	-	455,1	17,4
Charges d'exploitation	-194,9	-154,6	-21,6	-2,1	-1,6	-	-179,9	-15,0
Amortissements et dépréciations	-124,2	-118,8	-3,0	-0,3	-0,2	-	-122,3	-1,9
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>	<b>153,4</b>	<b>144,3</b>	<b>7,0</b>	<b>-1,3</b>	<b>2,9</b>	<b>-</b>	<b>152,9</b>	<b>0,5</b>

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

## VARIATION DES DIFFÉRENCES DE COUVERTURE PAR SEGMENT

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	837,7	430,2	320,6	49,3	42,2	-4,6	837,7	-
Autre produit d'exploitation	17,4	-	-	-	-	-	-	17,4
Charges d'approvisionnement	-295,2	-48,3	-162,5	-50,3	-38,7	4,6	-295,2	-
Charges d'exploitation	-194,9	-154,6	-21,6	-2,1	-1,6	-	-179,9	-15,0
Amortissements et dépréciations	-124,2	-118,8	-3,0	-0,3	-0,2	-	-122,3	-1,9
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-153,4	-144,3	-7,0	1,3	-2,9	-	-152,9	-0,5
<b>Différences de couverture</b>	<b>87,4</b>	<b>-35,8</b>	<b>126,5</b>	<b>-2,1</b>	<b>-1,2</b>	<b>-</b>	<b>87,4</b>	<b>-</b>

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

---

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités visées par la LApEI correspond aux coûts de capital sur les biens investis nécessaires à l'exploitation plus les impôts par segment (cf. note 1). Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LApEI sont représentées dans la note 5.

**Utilisation du réseau (transport):** le segment Utilisation du réseau est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. Une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) est également présentée dans ce segment; l'autre partie est présentée dans le segment Pertes de transport.

Le chiffre d'affaires net dans ce segment a plus que doublé par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation considérable s'explique en majeure partie par les recettes issues de la vente aux enchères des capacités limitées de congestion aux frontières, que Swissgrid a utilisées au cours de l'exercice sous revue conformément à la décision de l'EiCom pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Cette augmentation du chiffre d'affaires net s'explique en outre par la nouvelle progression des rendements induite par la hausse des tarifs d'utilisation de réseau en 2016.

Les charges d'approvisionnement de l'exercice sous revue ont été essentiellement marquées par la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport.

La décision a été prise en lien avec le transfert du réseau de transport et des installations s'y rapportant des anciens propriétaires à Swissgrid. L'EiCom avait auparavant décidé le 20 septembre 2012 que l'indemnisation devait correspondre aux valeurs réglementaires. Cette décision a été contestée par plusieurs anciens propriétaires du réseau de transport. Dans son arrêt du 11 novembre 2013, le Tribunal administratif fédéral a confirmé l'existence d'un droit constitutionnel à une indemnisation totale selon les principes du droit des expropriations. Il a ensuite renvoyé la décision concernant la fixation de la méthode d'évaluation à utiliser à l'EiCom.

Suite à cela, les anciens propriétaires du réseau de transport ont élaboré une solution contractuelle au sujet de la méthode de fixation de la valeur déterminante. Avec la nouvelle décision sur cette méthode, l'EiCom met ainsi en application l'arrêt rendu par le Tribunal administratif fédéral. Aucun recours n'a été formé contre cette décision.

L'indemnisation résultant de la mise en œuvre de la décision a grevé les charges d'approvisionnement durant l'exercice sous revue dans ce segment d'un montant de CHF 417,4 millions. Un premier règlement a eu lieu le 3 janvier 2017.

L'indemnisation finale sera calculée à l'aide de cette méthode d'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2 qui doit encore être réalisée (cf. note 27).

---

Les charges d'approvisionnement incluent en outre les indemnités ultérieures des coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport au cours de l'exercice.

Les coûts totaux de ce segment pendant l'exercice sous revue sont légèrement plus élevés que les chiffres d'affaires réalisés, ce qui explique l'augmentation des déficits de CHF 8,5 millions.

**Prestations de services système générales / énergie d'ajustement:** la principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales pour équilibrer la consommation d'énergie et l'alimentation en énergie. Suite à la situation énergétique et du réseau tendue pendant l'hiver 2015/2016, les coûts de mise en réserve ont augmenté d'environ CHF 50 millions par rapport à l'exercice précédent, augmentant de ce fait les coûts d'acquisition.

La charge pour les prestations de services système (PSS) générales est principalement financée par les recettes de tarif. Comme l'année précédente, le chiffre d'affaires net est en recul, principalement en raison de la nouvelle baisse du tarif PSS général.

Malgré le recul du chiffre d'affaires et l'augmentation des coûts d'acquisition, les revenus sont supérieurs aux dépenses, ce qui se traduit par une augmentation de l'excédent de CHF 22,9 millions.

**Pertes de transport (prestations de services système individuelles):** dans ce segment sont indiqués les charges et les revenus pour les pertes de transport dans le réseau de transport. Ce segment se compose des recettes de tarif et d'une partie des revenus ITC. L'approvisionnement en énergie visant à compenser les pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'appels d'offres.

Pendant l'exercice sous revue, la baisse disproportionnée des coûts d'acquisition par rapport au chiffre d'affaires net a entraîné une augmentation marginale des déficits de CHF 0,3 million.

**Énergie réactive (prestations de services système individuelles):** la fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques. Les charges d'approvisionnement sont couvertes, d'une part, par un tarif individuel applicable à l'énergie réactive et, d'autre part, par le tarif général des PSS.

Les revenus nets générés en 2016 dans ce segment sont légèrement plus élevés que les coûts qui se maintiennent au niveau de l'exercice précédent. Par conséquent, les déficits ont été réduits de CHF 1,7 million pendant l'exercice.

## 5. CHIFFRE D'AFFAIRES NET ET CHARGES D'APPROVISIONNEMENT SELON LA LAPEI

mio CHF	Segment	2016	2015
Revenus de tarif Utilisation du réseau	A	470,5	415,7
Revenus ITC nets	A/C	9,3	20,0
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	A	433,8	-
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	B/D	260,3	307,9
Revenus d'énergie PSS et Groupes-bilan Énergie d'ajustement	B	37,4	50,9
Revenus de tarif Pertes de transport	C	42,0	43,8
Revenus de tarif Énergie réactive	D	3,8	4,0
Éliminations		-6,3	-4,6
<b>Chiffre d'affaires net</b>		<b>1 250,8</b>	<b>837,7</b>
Charge d'exploitation Réseau de transport	A	440,0	8,7
Coût de capital Réseau de transport	A	44,7	39,6
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	B	171,8	123,7
Charges de démarrage autonome / marche en îlotage	B	1,1	1,1
Charges de renforcement du réseau	B	14,2	17,2
Charges d'énergie PSS et groupes-bilan Énergie d'ajustement	B	20,2	20,5
Charges de compensation de perte de transport	C	42,5	50,3
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension	D	39,1	38,7
Éliminations		-6,3	-4,6
<b>Charges d'approvisionnement</b>		<b>767,3</b>	<b>295,2</b>

Lettres attribuées aux segments:

A = Utilisation du réseau

B = Prestations de services système générales / énergie d'ajustement

C = Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

D = Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 4.

Les revenus ITC se décomposent comme suit:

- Compensation Utilisation du réseau (A) CHF 6,2 millions (exercice précédent: CHF 14,5 millions)

- Compensation Pertes de transport (C) CHF 3,1 millions (exercice précédent: CHF 5,5 millions)

La compensation ITC pour le transport correspond au revenu net. Les taxes de surveillance dues à l'EICOM et à l'Office fédéral de l'énergie, d'un montant de CHF 4,9 millions (exercice précédent: CHF 5,0 millions), sont déduites du revenu brut de CHF 11,1 millions (exercice précédent: CHF 19,5 millions).

Les revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et les revenus des échanges involontaires sont répartis comme suit:

- PSS générales (B): CHF 218,1 millions (exercice précédent: CHF 269,7 millions)

- Énergie réactive (D): CHF 42,2 millions (exercice précédent: CHF 38,2 millions)

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales / énergie d'ajustement et Pertes de transport.

## 6. AUTRE PRODUIT D'EXPLOITATION

mio CHF	2016	2015
Règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie	5,4	5,0
Règlement enchères	7,7	9,1
Etablissement garanties d'origine - énergie renouvelable	3,9	3,3
Autres	1,2	-
	<b>18,2</b>	<b>17,4</b>

Le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne) comporte des indemnisations de charges liées à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté), au FFS (financement des frais supplémentaires) et à la RU (rétribution unique).

## 7. CHARGES DE MATÉRIEL ET PRESTATIONS DE TIERS

mio CHF	2016	2015
Entretien du réseau	25,9	14,0
Commande des installations de réseau	10,7	12,2
Autres prestations dans le secteur du réseau	17,0	16,7
Prestations de projet, conseil et entretien	34,7	35,4
Démantèlement pour des éléments du réseau	-	6,1
Maintenance matériel et logiciels	9,6	9,4
	<b>97,9</b>	<b>93,8</b>

Les charges liées à l'entretien du réseau ont fortement augmenté durant l'exercice sous revue en raison d'un besoin accru en matière de maintenance comparé à l'exercice précédent.

Les autres prestations dans le secteur du réseau incluent notamment les prestations fournies par des tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

## 8. CHARGES DE PERSONNEL

mio CHF	2016	2015
Salaires, bonus, allocations	70,4	68,9
Assurances du personnel	12,2	12,2
Autres charges de personnel	4,0	5,0
Provision pour restructuration	-	7,5
	<b>86,6</b>	<b>93,6</b>
<b>Effectifs au 31.12</b>		
<b>Contrats de travail à durée indéterminée</b>		
Nombre de personnes:		
pour l'activité centrale (LApEI)	450	444
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	34	29
	484	473
Équivalents temps plein:		
pour l'activité centrale (LApEI)	432,0	416,3
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	31,6	26,3
	463,6	442,6
<b>Contrats de travail à durée déterminée</b>		
Nombre de personnes:		
pour l'activité centrale (LApEI)	23	20
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	4	9
	27	29
Équivalents temps plein:		
pour l'activité centrale (LApEI)	20,8	21,0
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	4,0	7,6
	24,8	28,6

Les autres charges de personnel comprennent notamment l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs, les coûts liés à la formation initiale et complémentaire et au recrutement, ainsi que les frais forfaitaires.

## RÉTRIBUTIONS VERSÉES À LA DIRECTION

mio CHF	2016	2015
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	1,40	2,04
Rémunérations variables	0,66	0,64
Prestations en nature <sup>1</sup>	0,02	0,02
Prestations de prévoyance <sup>2</sup>	0,34	0,50
<b>Total des rétributions versées aux membres de la Direction</b>	<b>2,42</b>	<b>3,20</b>
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,38	0,90
Rétributions variables	0,16	0,14
Prestations de prévoyance <sup>2</sup>	0,09	0,22
<b>Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré</b>	<b>0,63</b>	<b>1,26</b>

<sup>1</sup> Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

<sup>2</sup> Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Le précédent CEO de Swissgrid a quitté l'entreprise en septembre 2015. Conformément aux modalités contractuelles, il a continué à percevoir son salaire, prestations sociales incluses, jusqu'au 30 septembre 2016. Les montants correspondants étaient cependant déjà entièrement inclus dans les valeurs de l'année précédente (principe «accrual»).

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

## 9. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

mio CHF	2016	2015
Loyers	7,2	5,9
Rentes de droit de superficie	1,5	1,0
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	3,9	4,1
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	1,9	2,2
Taxes, redevances, concessions	5,0	2,8
Assurances	2,2	2,1
Autres frais d'administration	2,2	2,9
	<b>24,7</b>	<b>21,8</b>

Swissgrid prévoit de s'installer dans le nouveau siège principal à Aarau au milieu de l'année 2018. Les sites actuels à Frick et à Laufenburg seront abandonnés à cette date. Dans le cadre de la restitution des deux sites aux bailleurs, Swissgrid doit démonter certains aménagements du locataire. Swissgrid a donc constitué une provision de CHF 0,6 million pour ces démantèlements, qui sont inclus dans le poste Loyers.

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au Président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2016 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 55 000 à CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

## 10. PRODUITS FINANCIERS

mio CHF	2016	2015
Produits d'intérêts	-	-
Autres produits financiers	0,7	0,2
	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>

Les autres produits financiers comprennent le dividende de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT) pour un montant de CHF 0,5 million (exercice précédent: CHF 0,0 million).

## 11. CHARGES FINANCIÈRES

mio CHF	2016	2015
Intérêts des emprunts	10,3	10,2
Intérêts des prêts convertibles et prêts	33,1	32,1
Commissions de mise à disposition	0,5	0,5
Autres charges financières	0,7	1,2
	<b>44,6</b>	<b>44,0</b>

## 12. IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

mio CHF	2016	2015
Impôts sur le bénéfice courants	23,3	22,2
Variation des impôts différés	-1,1	-0,6
	<b>22,2</b>	<b>21,6</b>

Le taux d'imposition moyen calculé sur la base du résultat ordinaire s'élève à 20,4% (exercice précédent: 20,3%).

### 13. ACTIF IMMOBILISÉ

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2016

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2016	205,4	1 775,2	2 398,3	163,0	51,2	4 593,1
Entrées <sup>1</sup>	149,7	30,5	46,5	0,2	1,2	228,1
Sorties	-	-29,0	-2,9	-0,3	-1,7	-33,9
Reclassification	-52,2	51,5	3,6	2,1	4,6	9,6
Valeur d'acquisition au 31.12.2016	302,9	1 828,2	2 445,5	165,0	55,3	4 796,9
Amortissements cumulés au 1.1.2016	4,9	1 009,8	1 392,5	68,9	44,8	2 520,9
Amortissements	-	59,7	43,5	4,0	6,4	113,6
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-29,0	-2,9	-0,3	-1,7	-33,9
Reclassification	-	-	-	-	-	-
Amortissements cum. au 31.12.2016	4,9	1 040,5	1 433,1	72,6	49,5	2 600,6
Valeur comptable nette au 1.1.2016	200,5	765,4	1 005,8	94,1	6,4	2 072,2
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2016</b>	<b>298,0</b>	<b>787,7</b>	<b>1 012,4</b>	<b>92,4</b>	<b>5,8</b>	<b>2 196,3</b>

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2015

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2015	161,3	1 425,6	2 005,5	131,1	47,0	3 770,5
Entrée reprise du réseau au 5.1.2015	44,0	208,7	329,2	20,5	-	602,4
Entrées net <sup>1</sup>	62,3	12,8	7,7	1,5	0,5	84,8
Sorties	-	-	-0,1	-0,1	-1,1	-1,3
Reclassification	-62,2	128,1	56,0	10,0	4,8	136,7
Valeur d'acquisition au 31.12.2015	205,4	1 775,2	2 398,3	163,0	51,2	4 593,1
Amortissements cumulés au 1.1.2015	-	849,6	1 151,6	60,0	38,1	2 099,3
Entrée reprise du réseau au 5.1.2015	-	92,1	175,9	4,7	-	272,7
Amortissements	-	47,0	42,1	3,6	7,8	100,5
Dépréciations	4,9	-	-	-	-	4,9
Sorties	-	-	-	-0,1	-1,1	-1,2
Reclassification	-	21,1	22,9	0,7	-	44,7
Amortissements cum. au 31.12.2015	4,9	1 009,8	1 392,5	68,9	44,8	2 520,9
Valeur comptable nette au 1.1.2015	161,3	576,0	853,9	71,1	8,9	1 671,2
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2015</b>	<b>200,5</b>	<b>765,4</b>	<b>1 005,8</b>	<b>94,1</b>	<b>6,4</b>	<b>2 072,2</b>

<sup>1</sup> En 2016, Swissgrid a acquis d'autres immobilisations corporelles faisant partie du réseau de transport pour un montant de CHF 45,1 mio et versé des indemnités composées à 30% d'actions et à 70% de prêts.

CHF 31,0 mio). Durant l'exercice sous revue, des coûts de projets de CHF 9,6 mio (exercice précédent: CHF 0,0 mio) ont été déplacés des immobilisations incorporées en développement dans les installations en construction.

Les investissements bruts dans des immobilisations corporelles s'élèvent à CHF 183,0 mio (exercice précédent: CHF 115,8 mio). Durant l'exercice sous revue, aucun investissement n'a été financé par des revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières (exercice précédent:

En 2016, des immobilisations corporelles à hauteur de CHF 43,9 mio (hors reprise d'installations du 4.1.2016) ont été acquises par des proches (exercice précédent: CHF 38,5 mio).

## TABEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2016

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créés	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2016	82,2	25,1	107,3	100,4	-	100,4
Entrées <sup>1</sup>	16,4	8,2	24,6	2,8	-	2,8
Sorties	-	-	-	-0,4	-	-0,4
Reclassification	-49,1	-9,6	-58,7	31,6	-	31,6
Valeur d'acquisition au 31.12.2016	49,5	23,7	73,2	134,4	-	134,4
Amortissements cumulés au 1.1.2016	5,4	0,7	6,1	50,4	-	50,4
Amortissements	-	-	-	3,9	-	3,9
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-0,4	-	-0,4
Reclassification	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2016	5,4	0,7	6,1	53,9	-	53,9
Valeur comptable nette au 1.1.2016	76,8	24,4	101,2	50,0	-	50,0
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2016</b>	<b>44,1</b>	<b>23,0</b>	<b>67,1</b>	<b>80,5</b>	<b>-</b>	<b>80,5</b>

## TABEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 2015

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créés	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2015	67,7	15,9	83,6	229,2	-	229,2
Entrée reprise du réseau au 5.1.2015	0,4	-	0,4	2,1	-	2,1
Entrées	23,4	10,1	33,5	2,2	-	2,2
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-9,3	-0,9	-10,2	-133,1	-	-133,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2015	82,2	25,1	107,3	100,4	-	100,4
Amortissements cumulés au 1.1.2015	5,4	0,7	6,1	89,3	-	89,3
Amortissements	-	-	-	5,8	-	5,8
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-
Reclassification	-	-	-	-44,7	-	-44,7
Amortissements cumulés au 31.12.2015	5,4	0,7	6,1	50,4	-	50,4
Valeur comptable nette au 1.1.2015	62,3	15,2	77,5	139,9	-	139,9
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2015</b>	<b>76,8</b>	<b>24,4</b>	<b>101,2</b>	<b>50,0</b>	<b>-</b>	<b>50,0</b>

<sup>1</sup> En 2016, Swissgrid a acquis d'autres immobilisations incorporelles faisant partie du réseau de transport pour un montant de CHF 0,2 million et versé des indemnités composées à 30% d'actions et à 70% de prêts.

Les investissements bruts en immobilisations incorporelles s'élevaient à CHF 29,7 millions (exercice précédent: CHF 39,3 millions). Aucun de ces investissements n'a été financé par des re-

venus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières (exercice précédent: CHF 0,8 million).

Au cours de l'exercice 2016 (hors reprise d'installations du 4.1.2016), des proches ont acquis des prestations pour immobilisations incorporelles à hauteur de CHF 1,2 million (exercice précédent: CHF 0,4 million).

Logiciels			Règles techniques			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total	acquises	créées	Total
87,9	17,3	105,2	-	-	-	270,5	42,4	312,9
1,9	0,6	2,5	-	-	-	21,1	8,8	29,9
-13,4	-2,0	-15,4	-	-	-	-13,8	-2,0	-15,8
11,3	6,2	17,5	-	-	-	-6,2	-3,4	-9,6
87,7	22,1	109,8	-	-	-	271,6	45,8	317,4
75,2	14,2	89,4	-	-	-	131,0	14,9	145,9
11,4	2,8	14,2	-	-	-	15,3	2,8	18,1
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-13,4	-2,0	-15,4	-	-	-	-13,8	-2,0	-15,8
-	-	-	-	-	-	-	-	-
73,2	15,0	88,2	-	-	-	132,5	15,7	148,2
12,7	3,1	15,8	-	-	-	139,5	27,5	167,0
<b>14,5</b>	<b>7,1</b>	<b>21,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>139,1</b>	<b>30,1</b>	<b>169,2</b>

Logiciels			Règles techniques			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total	acquises	créées	Total
81,2	15,4	96,6	43,8	2,3	46,1	421,9	33,6	455,5
-	-	-	-	-	-	2,5	-	2,5
2,3	0,5	2,8	-	-	-	27,9	10,6	38,5
-0,8	-	-0,8	-43,8	-2,3	-46,1	-44,6	-2,3	-46,9
5,2	1,4	6,6	-	-	-	-137,2	0,5	-136,7
87,9	17,3	105,2	-	-	-	270,5	42,4	312,9
65,2	12,0	77,2	43,8	2,3	46,1	203,7	15,0	218,7
10,8	2,2	13,0	-	-	-	16,6	2,2	18,8
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-0,8	-	-0,8	-43,8	-2,3	-46,1	-44,6	-2,3	-46,9
-	-	-	-	-	-	-44,7	-	-44,7
75,2	14,2	89,4	-	-	-	131,0	14,9	145,9
16,0	3,4	19,4	-	-	-	218,2	18,6	236,8
<b>12,7</b>	<b>3,1</b>	<b>15,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>139,5</b>	<b>27,5</b>	<b>167,0</b>

## 14. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Participations	8,3	8,2
Réserves de cotisations de l'employeur	2,0	1,8
	<b>10,3</b>	<b>10,0</b>

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

		Capital- actions en mio	Part en %
CESOC AG	A	0,100	50,0
Joint Allocation Office (JAO)	B	4,000	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,033	7,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösgen / Laufenburg	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne / Laufenburg	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel / Laufenburg AG	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

A = Laufenburg (CH) | monnaie CHF

B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR

C = Munich (D) | monnaie EUR

D = Paris (F) | monnaie EUR

Les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

## 15. DIFFÉRENCES DE COUVERTURE

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Groupes-bilan	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
État au 31.12.2014	373,2	67,3	-20,6	45,5	38,2	503,6	-20,6	524,2
Reclassification	-	38,2	-	-	-38,2	-		
Reprise d'une société pour l'exploitation du réseau au 5.1.2015	7,6	-	-	-	-	7,6		
Variation 2015	35,8	-126,5	2,1	1,2	-	-87,4		
État au 31.12.2015	416,6	-21,0	-18,5	46,7	-	423,8	-39,5	463,3
Variation 2016	8,5	-22,9	-0,3	-1,7	-	-16,4		
<b>État au 31.12.2016</b>	<b>425,1</b>	<b>-43,9</b>	<b>-18,8</b>	<b>45,0</b>	<b>-</b>	<b>407,4</b>	<b>-62,7</b>	<b>470,1</b>
dont à court terme	101,9	-	-5,0	37,1	-	134,0	-5,0	139,0

Les valeurs négatives sont soit des excédents soit des déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes d'évaluation, procédures juridiques en cours) dans les notes 1, 2 et 3.

Les groupes-bilan ne sont plus mentionnés comme segment autonome depuis l'exercice 2015. Par conséquent, le déficit enregistré le 31 décembre 2014 à hauteur de CHF 38,2 millions a été passé dans le segment Prestations de services système générales / énergie d'ajustement au cours de l'exercice précédent.

## 16. POSTES DU BILAN TENUS À TITRE FIDUCIAIRE

Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

### ACTIFS DÉTENUS À TITRE FIDUCIAIRE

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Créances résultant de livraisons et de prestations	19,1	13,3
Autres créances <sup>1</sup>	1,2	-
Comptes de régularisation actifs	-	0,3
Liquidités	14,1	332,4
	<b>34,4</b>	<b>346,0</b>

### PASSIFS DÉTENUS À TITRE FIDUCIAIRE

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Engagements résultant de livraisons et de prestations	10,3	10,9
Autres engagements	-	2,4
Comptes de régularisation passifs	24,1	332,7
	<b>34,4</b>	<b>346,0</b>

<sup>1</sup> Depuis le milieu de l'année 2015, des contrats à terme sont réalisés pour couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF. Les contrats à terme sont comptabilisés à leur valeur actuelle lors de la première comptabilisation et évalués selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes (EUR 74,0 millions). Au 31 décembre 2016, les valeurs de remplacement positives s'élevaient à CHF 1,0 million (exercice précédent: valeurs de remplacement négatives de CHF 2,4 millions).

Les revenus et leur utilisation se présentent comme suit:

mio CHF	2016	2015
Part au revenu Suisse	124,0	135,0
Charges d'exploitation des enchères Swissgrid et tiers	-8,4	-10,1
Revenu net	115,6	124,9
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	-99,9	0,0
Revenu des ventes aux enchères non-distribué	15,7	124,9

Conformément à la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016, des revenus des ventes aux enchères des années 2013 à 2016 pour un montant de CHF 433,8 millions ont pu être versés à Swissgrid au cours de l'exercice pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Le transfert des revenus de ventes aux enchères de 2016 qui n'ont pas encore été utilisés d'un montant de CHF 15,7 millions à Swissgrid pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport aura lieu en 2017.

## 17. CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Créances résultant de livraisons et de prestations	173,6	158,7
Corrections de valeur individuelles	-0,1	-0,1
	<b>173,5</b>	<b>158,6</b>

## 18. AUTRES CRÉANCES

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	5,6	3,3
Autres	0,1	0,1
	<b>5,7</b>	<b>3,4</b>

## 19. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Prestations délivrées non facturées	39,4	45,2
Divers	4,1	4,8
	<b>43,5</b>	<b>50,0</b>

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

## 20. LIQUIDITÉS

Des liquidités ont déjà été mises à disposition au 31 décembre 2016 pour le règlement de l'indemnisation au 3 janvier 2017 suite à la mise en œuvre de la décision de l'ElCom du 20 octobre 2016 (cf. note 4).

## 21. ENGAGEMENTS FINANCIERS

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Emprunts	850,0	850,0
Prêts convertibles	862,1	846,2
Prêts	–	25,0
<b>Total engagements financiers</b>	<b>1 712,1</b>	<b>1 721,2</b>
dont à court terme	–	25,0

### EMPRUNTS

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,000%	2013–2020	30.1.2020
350 millions	1,625%	2013–2025	30.1.2025
150 millions	0,625%	2015–2030	21.2.2030

### PRÊTS CONVERTIBLES

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers et sont évalués à leurs valeurs nominales.

Les conditions des intérêts et les échéances des prêts convertibles se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt (fourchette)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> –5 <sup>e</sup> année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,405% – 3,93%	–	629,1	233,0

### LIGNES DE CRÉDIT BANCAIRE

Les lignes de crédit autorisées totalisent CHF 325 millions. Elles n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 2016.

## 22. PROVISIONS

mio CHF	Restructuration	Démantèlement	Plan de fidélisation des collaborateurs	Coûts procéduraux	Impôts différés	Total provisions
État au 31 décembre 2014	-	-	2,8	4,5	37,0	44,3
Formation	7,5	6,1	0,2	0,9	-	14,7
Utilisation	1,4	-	2,8	0,7	0,6	5,5
Dissolution	-	-	-	0,8	-	0,8
État au 31 décembre 2015	6,1	6,1	0,2	3,9	36,4	52,7
Formation	-	0,6	0,2	0,9	-	1,7
Utilisation	2,8	-	0,1	0,6	1,1	4,6
Dissolution	-	-	-	0,8	-	0,8
<b>État au 31 décembre 2016</b>	<b>3,3</b>	<b>6,7</b>	<b>0,3</b>	<b>3,4</b>	<b>35,3</b>	<b>49,0</b>
dont à court terme	1,4	-	0,1	1,9	-	3,4

### FRAIS DE PROCÉDURES EN JUSTICE

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

Compte tenu du nombre important de procédures et de la complexité de l'affaire, de nombreuses nouvelles estimations ont vu le jour au fil du temps, ces dernières pouvant influencer, outre le montant absolu de la provision, les postes Formation et Dissolution, ainsi que la part attendue à court terme dans le tableau des provisions.

## 23. ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

L'indemnité résultant de la mise en œuvre de la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016 a entraîné une forte augmentation des engagements résultant de livraisons et de prestations au 31 décembre 2016 (cf. note 4).

## 24. AUTRES ENGAGEMENTS

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Taxe sur la valeur ajoutée	4,5	8,2
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	4,7	2,9
Autres	3,1	4,0
	<b>12,3</b>	<b>15,1</b>

Le poste Autres inclut des impôts anticipés sur versements d'intérêts à hauteur de CHF 2,8 millions (exercice précédent: CHF 2,9 millions).

## 25. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Prestations délivrées non facturées	99,9	68,2
Personnel et assurances du personnel	12,0	10,3
Intérêts courants et l'agio d'émission obligataire	10,9	11,0
Impôts	18,5	22,5
	<b>141,3</b>	<b>112,0</b>

## 26. CRÉANCES CONDITIONNELLES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

### MÉTHODE DE DÉCOMPTE POUR PSS ET SUPPLÉMENTS LENE

L'EiCom a informé par le biais de la directive 3/2016 concernant la méthode de décompte pour les PSS et les suppléments LENE sur l'introduction d'une méthode de décompte affinée pour le tarif PSS ainsi que les suppléments LENE. La mise en œuvre de cette nouvelle méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit désormais être établi l'année suivante, et ce pour la première fois pour l'exercice 2016.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels. Le décompte final des suppléments LENE sera opéré entre la fondation RPC et les gestionnaires de réseau de distribution.

### CAUTIONNEMENTS

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques. Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties. Au 31 décembre 2016, il existe des garanties d'un montant total de CHF 56,6 millions (exercice précédent: CHF 8,8 millions) en faveur d'AGEPP SA (CHF 8,8 millions) et de Geo-Energie Suisse AG (CHF 47,8 millions).

## 27. AUTRES ENGAGEMENTS NE DEVANT PAS ÊTRE INSCRITS AU BILAN

### COÛTS DE RÉSEAU

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments appartenant au réseau de transport, les anciens actionnaires peuvent prétendre aux frais d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'EiCom. Plusieurs parties prenantes à la procédure ont déposé un recours contre les décisions correspondantes de l'EiCom auprès des tribunaux compétents. En outre, plusieurs anciens actionnaires ont déposé à l'EiCom des demandes de fixation officielle de la valeur des installations et des frais d'exploitation et de capital non encore déclarés.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les coûts d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 80,0 millions et CHF 120,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts de l'année fiscale suivante. Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

#### VALEUR DE TRANSACTION À RETENIR POUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT

Suite à la décision de l'ElCom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2. Il est difficile d'estimer les conséquences fiscales à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

#### JOINT ALLOCATION OFFICE (JAO)

En tant qu'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

#### TSCNET SERVICES GMBH

En tant que sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

#### BAUX DE LONGUE DURÉE

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> -10 <sup>e</sup> année	plus de 10 ans	Total
31.12.2016	4,8	80,8	43,2	128,8
31.12.2015	4,7	76,2	45,3	126,2

Les engagements locatifs comprennent principalement les engagements locatifs futurs basés sur le contrat de bail conclu en 2014 pour le nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau. Le nouveau site à proximité directe de la gare s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise, qui pourra vraisemblablement s'y installer mi-2018. Les sites actuels à Frick et à Laufenburg seront abandonnés à cette date.

#### ENGAGEMENTS ISSUS DE CONTRATS DE LEASING NON INSCRITS AU BILAN

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> -5 <sup>e</sup> année	Total
31.12.2016	0,3	0,2	0,5
31.12.2015	0,3	0,3	0,6

## 28. PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE)	Valeur nominale	Déclaration de renonciation	Bilan	Formation de RCE	Bilan	Résultat de la RCE dans les charges de personnel	
mio CHF	31.12.2016	pour 2016	31.12.2016	pour 2016	31.12.2015	2016	2015
Institution de prévoyance (CPE)	2,0	-	2,0	-	1,8	0,2	0,2
<b>Total</b>	<b>2,0</b>	<b>-</b>	<b>2,0</b>	<b>-</b>	<b>1,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>

Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/ Découvert	Part économique de l'organisation	Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
mio CHF	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015		2016	2015	
Institution de prévoyance sans excédent / découvert (CPE)	-	-	-	-	6,5	6,5	6,6
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,6</b>

Swissgrid est affiliée à la caisse de prévoyance commune chez la CPE Fondation de prévoyance Énergie. Pour cette raison, un avantage économique ou un engagement économique ne peut pas être déterminé sur la base du contrat d'affiliation individuel. Au 31 décembre 2016, la caisse de prévoyance commune présente un degré de couverture de 115,5% (exercice précédent: 110,7%).

## 29. TRANSACTIONS AVEC DES PROCHES

Transactions avec des proches en mio CHF	2016	2015
<b>Total des produits d'exploitation</b>		
Chiffre d'affaires net	397,3	419,2
dont Utilisation du réseau	296,3	292,7
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	59,0	85,4
dont Pertes de transport	27,3	31,9
dont Énergie réactive	14,7	9,2
Autre revenu	1,1	1,3
<b>Charges d'approvisionnement et charges d'exploitation</b>		
Charges d'approvisionnement	611,3	198,0
dont Utilisation du réseau	388,6	21,5
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	180,0	141,4
dont Pertes de transport	10,8	4,9
dont Energie réactive	31,9	30,2
Charges de matériel et prestations de tiers	28,5	33,2
Autres charges d'exploitation	4,4	3,3
Produits financiers		
Charges financières	17,6	18,4

Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF	2016	2015
<b>Actifs</b>		
Créances résultant de livraisons et de prestations	79,7	80,6
Comptes de régularisation actifs	12,9	13,8
<b>Passifs</b>		
Prêts convertibles et prêts	365,3	476,5
Engagements résultant de livraisons et de prestations	417,3	43,0
Comptes de régularisation passifs	45,9	46,5

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1.

## 30. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2016 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2016 ont été approuvés le 5 avril 2017 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.



# Rapport de l'auditeur

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Laufenburg

## Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat, l'évolution des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers (pages 33 à 60) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2016 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

## Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



**Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture**



**Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement**



**Comptabilisation correcte des investissements dans les immobilisations corporelles**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



## Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

### Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2016, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 158.0 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF -16.4 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles, l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle et les différences de couverture cumulées.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI) ainsi que à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Variation des différences de couverture par segment).

### Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



## Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

### Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2016, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 1,250.8 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 767.3 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Rapport sectoriel 2016) ainsi que à la note «5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEI».

### Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



## Comptabilisation correcte des investissements dans les immobilisations corporelles

### Elément clé de l'audit

Les immobilisations corporelles utilisées dans le cadre des activités opérationnelles et les projets en cours y relatifs représentent environ 63% (CHF 2,196.3 millions) de l'actif total.

Dans le cadre de la modernisation nécessaire du réseau de transport afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, les investissements visant à optimiser, renforcer et développer le réseau revêtent une importance stratégique pour Swissgrid.

A cet égard, il existe notamment le risque que les coûts d'entretien et de réparation ne générant pas de plus-value soient comptabilisés à l'actif du bilan au lieu d'être comptabilisés dans le compte de résultat. S'agissant des installations en construction, il existe en outre le risque que les amortissements ne soient pas effectués à partir du moment où l'immobilisation corporelle est utilisée.

### Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés concernant les immobilisations corporelles et vérification de leur efficacité (inclus les contrôles généraux des systèmes IT) au moyen de sondages;
- Evaluation de la possibilité de comptabiliser les nouveaux investissements dans la rubrique Installations en construction, au moyen de sondages, notamment réconciliation des montants comptabilisés avec les factures reçues et des propres prestations activées avec les documents détaillés correspondants;
- Examen critique du moment du transfert des projets achevés ou partiellement achevés de la rubrique Installations en construction vers les catégories d'immobilisation;
- Analyse de l'attribution des installations à la catégorie de placement correcte et réconciliation de la durée d'utilisation attribuée avec le manuel financier de Swissgrid.

Pour plus d'informations concernant les immobilisations corporelles, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Immobilisations corporelles) ainsi que à la note «13. Actif immobilisé».



### Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conformément aux NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.



Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

KPMG SA

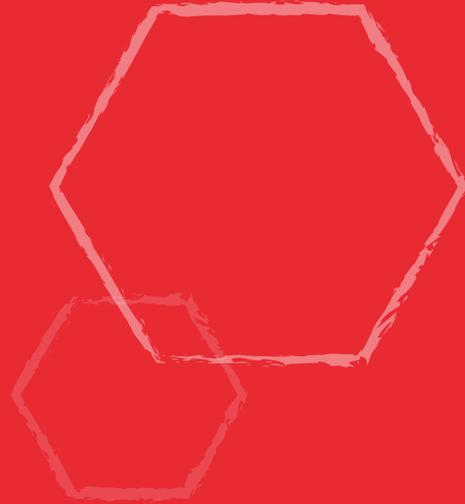
Rolf Hauenstein  
Expert-réviseur agréé

Patrizia Chanton  
Expert-réviseur agréée

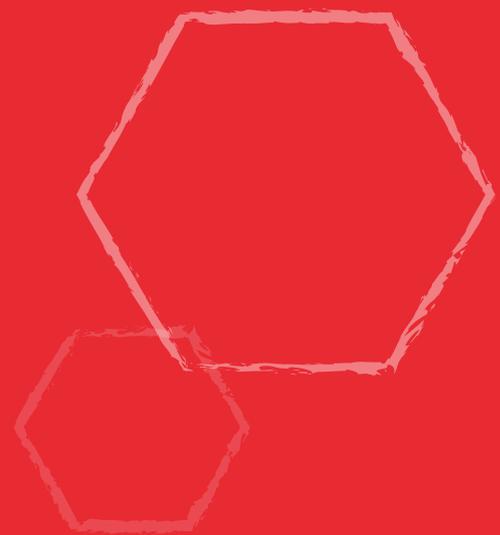
Bâle, 5 avril 2017

KPMG AG, Viaduktstrasse 42, Case Postale 3456, 4002 Bâle

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.



# Comptes annuels statutaires



## Compte de résultat

mio CHF	Notes	2016	2015
Chiffre d'affaires net	3	1 250,8	837,7
Autre produit d'exploitation	4	18,2	17,4
Variation des différences de couverture		-15,3	-86,8
Prestations propres à l'actif		13,6	14,3
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>1 267,3</b>	<b>782,6</b>
Charges d'approvisionnement	3	767,3	295,2
<b>Marge brute</b>		<b>500,0</b>	<b>487,4</b>
Charges de matériel et prestations de tiers	5	97,9	93,9
Charges de personnel	6	86,6	93,6
Autres charges d'exploitation	7	24,7	21,8
<b>Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations</b>		<b>290,8</b>	<b>278,1</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles		111,6	97,5
Amortissements sur immobilisations incorporelles		26,3	26,5
Dépréciations		-	4,9
<b>Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)</b>		<b>152,9</b>	<b>149,2</b>
Produits financiers		0,7	0,2
Charges financières		44,6	44,0
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>109,0</b>	<b>105,4</b>
Impôts sur le bénéfice		23,3	22,2
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>85,7</b>	<b>83,2</b>

## Bilan Actif

mio CHF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Liquidités	8	428,2	27,9
Créances résultant de livraisons et de prestations	9	173,5	158,6
Autres créances		5,7	3,4
Stocks		2,1	2,9
Comptes de régularisation actifs	10	43,5	50,0
Déficits à court terme		139,0	190,6
Actifs détenus à titre fiduciaire	11	34,4	346,0
<b>Actif circulant</b>		<b>826,4</b>	<b>779,4</b>
Immobilisations financières	12	2,0	1,8
Participations	13	8,3	8,2
Immobilisations corporelles	14	2 090,0	1 963,8
Immobilisations incorporelles	15	300,6	306,6
Déficits à long terme		257,4	197,9
<b>Actif immobilisé</b>		<b>2 658,3</b>	<b>2 478,3</b>
<b>Actif</b>		<b>3 484,7</b>	<b>3 257,7</b>

## Bilan Passif

mio CHF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Engagements résultant de livraisons et de prestations	16	495,9	73,1
Engagements financiers à court terme	19	-	25,0
Autres engagements	17	12,3	15,1
Comptes de régularisation passifs	18	141,3	112,0
Provisions à court terme	20	3,4	4,2
Excédents à court terme		5,0	21,0
Passifs détenus à titre fiduciaire	11	34,4	346,0
Fonds de tiers à court terme		692,3	596,4
Engagements financiers à long terme	19	1712,1	1696,2
Provisions à long terme	20	10,3	12,1
Excédents à long terme		57,7	18,5
Fonds de tiers à long terme		1780,1	1726,8
Fonds de tiers		2472,4	2323,2
Capital-actions	21	317,9	313,4
Réserve légale issue du capital	21	402,9	393,9
Réserves issues d'apports de capital		402,9	393,9
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Réserves facultatives issues du bénéfice		289,9	225,6
Bénéfice au bilan		289,9	225,6
Report à nouveau		204,2	142,4
Bénéfice de l'exercice		85,7	83,2
Fonds propres		1012,3	934,5
<b>Passif</b>		<b>3484,7</b>	<b>3257,7</b>

## Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2016	2015
Bénéfice de l'exercice		85,7	83,2
Charges financières		44,6	44,0
Produits financiers		-0,7	-0,2
Impôts sur le bénéfice		23,3	22,2
Amortissements		137,9	123,9
Dépréciations		-	4,9
Bénéfice / Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		-0,2	0,1
Variation des réserves de cotisations de l'employeur	12	-0,2	-0,2
Variation des provisions	20	-2,6	9,0
Variation des stocks		0,8	0,4
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-14,9	5,3
Variation des autres créances		-2,3	-
Variation des comptes de régularisation actifs		6,5	4,4
Variation des différences de couverture		15,3	86,8
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		422,8	-14,8
Variation des autres engagements		-2,8	8,0
Variation des comptes de régularisation passifs		32,2	13,2
Impôts payés		-26,8	-20,3
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		<b>718,6</b>	<b>369,9</b>
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-183,0	-115,8
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	31,0
<b>Investissements nets dans des immobilisations corporelles</b>		<b>-183,0</b>	<b>-84,8</b>
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		0,2	-
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-29,7	-39,3
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	0,8
<b>Investissements nets dans des immobilisations incorporelles</b>		<b>-29,7</b>	<b>-38,5</b>
Investissements dans des participations		-0,1	-5,2
Désinvestissements des participations		-	0,2
Dividendes reçus		0,5	-
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		<b>-212,1</b>	<b>-128,3</b>
Variation des engagements financiers à court terme		-40,8	-319,6
Souscription d'emprunts à long terme	19	-	150,0
Intérêts payés		-43,9	-41,9
Dividendes versés		-21,5	-13,0
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>		<b>-106,2</b>	<b>-224,5</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>400,3</b>	<b>17,1</b>
<b>Justification</b>			
Liquidités au début de l'exercice		27,9	10,8
Liquidités à la fin de l'exercice		428,2	27,9
<b>Variation des liquidités</b>		<b>400,3</b>	<b>17,1</b>

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT  
SANS RÉPERCUSSIONS SUR LA TRÉSORERIE**

Les anciens propriétaires des nouveaux éléments du réseau de transport acquis par Swissgrid pour un montant de CHF 45,3 millions ont été indemnisés au prix d'achat à 30% sous forme d'actions Swissgrid et à 70% sous forme de prêts.

# Annexe

## 1. PRINCIPES DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES

### GÉNÉRALITÉS

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA, Laufenburg, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

### CONVERSION DE MONNAIES ÉTRANGÈRES

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La position «Liquidités» sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

### RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

### ACTIVITÉS VISÉES PAR LA LAPEI

**Différences de couverture (excédents et déficits):** en application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date du bilan figurent au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

**EBIT selon la LApEI:** le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI figure à l'art. 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond à la rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau augmentée des impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent donc de l'actif circulant net mensuel et de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Le WACC fixé par les autorités pour 2016, calculé selon cette méthode, s'élève à 4,70%, comme durant l'exercice précédent.

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'EiCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un objet de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Postes de couplage: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation et servitudes: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les pertes de fusion (goodwill) résultant des fusions au 3 janvier 2013 et 5 janvier 2015 sont également inscrites à ce poste. Le goodwill est amorti sur 20 ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année.

### DÉPRÉCIATIONS

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

### INSTALLATIONS EN CONSTRUCTION / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN DÉVELOPPEMENT

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

### PARTICIPATIONS

Les participations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations contrôlées par Swissgrid mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital mais qui ont un impact significatif.

### STOCKS

Le poste «Stocks» comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

### CRÉANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

### LIQUIDITÉS

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

### OBLIGATIONS

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

### ENGAGEMENTS

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### PROVISIONS

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

### ENGAGEMENTS ÉVENTUELS

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon ils sont présentés dans l'annexe.

### INTÉRÊTS SUR LES FONDS DE TIERS

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

### IMPÔTS SUR LE BÉNÉFICE

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

## 2. INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données dans la note 25.

## 3. CHIFFRE D'AFFAIRES NET ET CHARGES D'APPROVISIONNEMENT

### CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires net affiche une hausse considérable de 50%, passant de CHF 837,7 à CHF 1 250,8 millions sur un an. L'augmentation s'explique en majeure partie par les recettes de CHF 433,8 millions issues de la vente aux enchères des capacités limitées de congestion aux frontières, que Swissgrid a utilisées au cours de l'exercice sous revue conformément à la décision de l'ECom pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport et transférées dans le segment Utilisation du réseau. Cette augmentation du chiffre d'affaires net dans ce segment s'explique en outre par la nouvelle progression des revenus en raison de la hausse des tarifs d'utilisation de réseau en 2016.

En revanche, comme l'année précédente, le chiffre d'affaires net baisse de CHF 65,1 millions dans le segment Prestations de services système générales en raison de la nouvelle baisse du tarif PSS général. La variation des chiffres d'affaires nets des deux autres segments des prestations de services système individuelles est marginale par rapport à l'exercice précédent.

### CHARGES D'APPROVISIONNEMENT

Les charges d'approvisionnement ont été essentiellement influencées par la décision de l'ECom du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport. La décision a été prise en lien avec le transfert du réseau de transport et des installations s'y rapportant des anciens propriétaires à Swissgrid. L'indemnisation résultant de la mise en œuvre de la décision a grevé les charges d'approvisionnement durant l'exercice sous revue dans le segment Utilisation du réseau d'un montant de CHF 417,4 millions. Par ailleurs, des indemnités ultérieures pour les coûts d'exploitation et de capital, supérieures de CHF 19,0 millions par rapport à l'exercice précédent, ont été versées aux anciens propriétaires du réseau de transport pendant l'exercice sous revue dans ce segment.

Dans le segment Prestations de services système générales, les charges d'approvisionnement ont augmenté de CHF 44,8 millions par rapport à l'exercice précédent, en raison de la hausse des coûts de mise en réserve engendrée par la situation énergétique et du réseau tendue pendant l'hiver 2015/2016. Les charges d'approvisionnement attribuables aux prestations de services système individuelles (pertes de transport et énergie réactive) ont diminué de CHF 7,4 millions. La quantité d'approvisionnement plus faible en pertes de transport en est à l'origine.

Ces effets ont entraîné une forte augmentation des charges d'approvisionnement à CHF 767,3 millions (contre CHF 295,2 millions l'exercice précédent).

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents segments, y compris les répercussions sur les différences de couverture dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC dans la note 4.

## 4. AUTRE PRODUIT D'EXPLOITATION

mio CHF	2016	2015
Règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie	5,4	5,0
Règlement enchères	7,7	9,1
Établissement garanties d'origine - énergie renouvelable	3,9	3,3
Autres	1,2	-
	<b>18,2</b>	<b>17,4</b>

Le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne) comporte des indemnités de charges liées à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté), au FFS (financement des frais supplémentaires) et à la RU (rétribution unique).

## 5. CHARGES DE MATÉRIEL ET PRESTATIONS DE TIERS

mio CHF	2016	2015
Entretien du réseau	25,9	14,0
Commande des installations de réseau	10,7	12,2
Autres prestations dans le secteur du réseau	17,0	16,7
Prestations de projet, conseil et entretien	34,7	35,5
Démantèlement pour des éléments du réseau	-	6,1
Maintenance matériel et logiciels	9,6	9,4
	<b>97,9</b>	<b>93,9</b>

Les charges liées à l'entretien du réseau ont fortement augmenté durant l'exercice sous revue en raison d'un besoin accru en matière de maintenance comparé à l'exercice précédent.

Les autres prestations dans le secteur du réseau incluent notamment les prestations fournies par des tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

## 6. CHARGES DE PERSONNEL

mio CHF	2016	2015
Salaires, bonus, allocations	70,4	68,9
Assurances du personnel	12,2	12,2
Autres charges de personnel	4,0	5,0
Provision pour restructuration	-	7,5
	<b>86,6</b>	<b>93,6</b>

Les autres charges de personnel comprennent notamment l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs, les coûts liés à la formation initiale et complémentaire et au recrutement, ainsi que les frais forfaitaires.

La moyenne annuelle des emplois à temps plein était supérieure à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

## 7. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

mio CHF	2016	2015
Loyers	7,2	5,9
Rentes de droit de superficie	1,5	1,0
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	3,9	4,1
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	1,9	2,2
Taxes, redevances, concessions	5,0	2,8
Assurances	2,2	2,1
Autres frais d'administration	2,2	2,9
	<b>24,7</b>	<b>21,8</b>

Swissgrid prévoit de s'installer dans le nouveau siège principal à Aarau au milieu de l'année 2018. Les sites actuels à Frick et à Laufenburg seront abandonnés à cette date. Dans le cadre de la restitution des deux sites aux bailleurs, Swissgrid doit démonter certains aménagements du locataire. Swissgrid a donc constitué une provision de CHF 0,6 million pour ces démantèlements, qui sont inclus dans le poste Loyers.

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au Président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2016 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 55 000 à CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

## 8. LIQUIDITÉS

Des liquidités ont déjà été mises à disposition au 31 décembre 2016 pour le règlement de l'indemnisation au 3 janvier 2017 suite à la mise en œuvre de la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016 (cf. note 3).

## 9. CRÉANCES RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

Au 31 décembre 2016, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 70,9 millions (exercice précédent: CHF 68,6 millions).

## 10. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Prestations délivrées non facturées	39,4	45,2
Divers	4,1	4,8
	<b>43,5</b>	<b>50,0</b>

Les comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

## 11. POSTES DU BILAN TENUS À TITRE FIDUCIAIRE

Conformément à la décision de l'ECom du 20 octobre 2016, des revenus des ventes aux enchères des années 2013 à 2016 pour un montant de CHF 433,8 millions ont pu être versés à Swissgrid au cours de l'exercice pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. De ce fait, les actifs et passifs détenus à titre fiduciaire ont nettement diminué.

## 12. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Comme durant l'exercice précédent, les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation, à hauteur de CHF 2,0 millions (exercice précédent: CHF 1,8 million) sont également inscrites dans les actifs financiers.

## 13. PARTICIPATIONS

		Capital- actions en mio	Part en %
CESOC AG	A	0,100	50,0
Joint Allocation Office (JAO)	B	4,000	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,033	7,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösgen / Laufenburg	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne / Laufenburg	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel / Laufenburg AG	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

A = Laufenburg (CH) | monnaie CHF

B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR

C = Munich (D) | monnaie EUR

D = Paris (F) | monnaie EUR

Les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

## 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Installations en construction	298,0	200,5
Postes de couplage	758,8	737,4
Lignes	940,1	930,5
Terrains et bâtiments	87,3	89,0
Autres immobilisations corporelles	5,8	6,4
	<b>2 090,0</b>	<b>1 963,8</b>

L'augmentation pendant l'exercice sous revue s'explique par la forte activité d'investissement et par les installations du réseau acquises le 4 janvier 2016.

## 15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations incorporelles en développement	67,1	101,2
Droit d'utilisation	77,8	47,1
Logiciels	21,6	15,8
Pertes de fusion (Goodwill)	134,1	142,5
	<b>300,6</b>	<b>306,6</b>

Au cours de l'exercice sous revue, des projets pour des indemnités résultant de contrats de servitude ont pu être conclus pour un montant de CHF 30,0 millions. Les installations en développement ont donc été reclassées dans les droits d'utilisation.

## 16. ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE LIVRAISONS ET DE PRESTATIONS

L'indemnité résultant de la mise en œuvre de la décision de l'El-Com du 20 octobre 2016 a entraîné une forte augmentation des engagements résultant de livraisons et de prestations au 31 décembre 2016 (cf. note 3).

Au 31 décembre 2016, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 347,9 millions (exercice précédent: CHF 22,9 millions) et les engagements vis-à-vis de la société de révision à CHF 0,0 million (exercice précédent: CHF 0,1 million).

## 17. AUTRES ENGAGEMENTS

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Taxe sur la valeur ajoutée	4,5	8,2
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	4,7	2,9
Autres	3,1	4,0
	<b>12,3</b>	<b>15,1</b>

Le poste Autres inclut des impôts anticipés sur versements d'intérêts à hauteur de CHF 2,8 millions (exercice précédent: CHF 2,9 millions).

## 18. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Prestations délivrées non facturées	99,9	68,2
Personnel et assurances du personnel	12,0	10,3
Intérêts courants et l'agio d'émission obligataire	10,9	11,0
Impôts	18,5	22,5
	<b>141,3</b>	<b>112,0</b>

Au 31 décembre 2016, le poste Personnel et assurances du personnel contenait des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Énergie à hauteur de CHF 0,9 million (dans l'exercice précédent, les CHF 0,9 million envers la CPE figuraient dans les autres engagements).

## 19. ENGAGEMENTS FINANCIERS

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Emprunts	850,0	850,0
Prêts convertibles	862,1	846,2
Prêts	-	25,0
<b>Total engagements financiers</b>	<b>1 712,1</b>	<b>1 721,2</b>
dont à court terme	-	25,0

### EMPRUNTS

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,000%	2013-2020	30.1.2020
350 millions	1,625%	2013-2025	30.1.2025
150 millions	0,625%	2015-2030	21.2.2030

### PRÊTS CONVERTIBLES

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers et sont évalués à leurs valeurs nominales.

Les conditions des intérêts et les échéances des prêts convertibles se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt (fourchette)	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> -5 <sup>e</sup> année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,405% - 3,93%	-	629,1	233,0

Au 31 décembre 2016, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 480,6 millions (exercice précédent: CHF 473,5 millions) et les prêts, à CHF 0,0 million (exercice précédent: CHF 15,0 millions).

## 20. PROVISIONS

mio CHF	31.12.2016	31.12.2015
Restructuration	3,3	6,1
Démantèlement	6,7	6,1
Plan de fidélisation des collaborateurs	0,3	0,2
Coûts procéduraux	3,4	3,9
<b>Total provisions</b>	<b>13,7</b>	<b>16,3</b>
dont à court terme	3,4	4,2

### FRAIS DE PROCÉDURES EN JUSTICE

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

## 21. CAPITAL-ACTIONS ET RÉSERVES ISSUES DES APPORTS DE CAPITAUX

Le capital-actions se compose de 317 917 131 (exercice précédent: 313 398 719) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

Le capital-actions a été relevé de CHF 4,52 millions en tout pour l'acquisition de nouveaux éléments du réseau de transport au 4 janvier 2016 et les réserves issues des apports de capitaux, de CHF 9,06 millions en tout.

## 22. CRÉANCES CONDITIONNELLES

### MÉTHODE DE DÉCOMPTE POUR PSS ET SUPPLÉMENTS LENE

L'ECom a informé par le biais de la directive 3/2016 concernant la méthode de décompte pour les PSS et les suppléments LENE sur l'introduction d'une méthode de décompte affinée pour le tarif PSS ainsi que les suppléments LENE. La mise en œuvre de cette nouvelle méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit désormais être établi l'année suivante, et ce pour la première fois pour l'exercice 2016.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels. Le décompte final des suppléments LENE sera opéré entre la fondation RPC et les gestionnaires de réseau de distribution.

## 23. CAUTIONNEMENTS

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques. Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties. Au 31 décembre 2016, il existe des garanties d'un montant total de CHF 56,6 millions (exercice précédent: CHF 8,8 millions) en faveur d'AGEPP SA (CHF 8,8 millions) et de Geo-Energie Suisse AG (CHF 47,8 millions).

## 24. AUTRES ENGAGEMENTS NE DEVANT PAS ÊTRE INSCRITS AU BILAN

### COÛTS DE RÉSEAU

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments appartenant au réseau de transport, les anciens actionnaires peuvent prétendre aux frais d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'ECom. Plusieurs parties prenantes à la procédure ont déposé un recours contre les décisions correspondantes de l'ECom auprès des tribunaux compétents. En outre, plusieurs anciens actionnaires ont déposé à l'ECom des demandes de fixation officielle de la valeur des installations et des frais d'exploitation et de capital non encore déclarés.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les frais d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 80,0 millions et CHF 120,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts de l'année fiscale suivante. Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

### VALEUR DE TRANSACTION À RETENIR POUR LE RÉSEAU DE TRANSPORT

Suite à la décision de l'ECom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2. Il est difficile d'estimer les conséquences fiscales à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

### JOINT ALLOCATION OFFICE (JAO)

En tant qu'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

### TSCNET SERVICES GMBH

En tant que sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

### ENGAGEMENTS ISSUS DE CONTRATS DE LEASING NON INSCRITS AU BILAN

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> -5 <sup>e</sup> année	Total
31.12.2016	0,3	0,2	0,5
31.12.2015	0,3	0,3	0,6

## BAUX DE LONGUE DURÉE

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> - 10 <sup>e</sup> année	plus de 10 ans	Total
31.12.2016	4,8	80,8	43,2	128,8
31.12.2015	4,7	76,2	45,3	126,2

Les engagements locatifs comprennent principalement les engagements locatifs futurs basés sur le contrat de bail conclu en 2014 pour le nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau. Le nouveau site à proximité directe de la gare s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise, qui pourra vraisemblablement s'y installer mi-2018. Les sites actuels à Frick et à Laufenburg seront abandonnés à cette date.

## 25. PROCÉDURES JURIDIQUES

Le risque cumulé pour les coûts non imputables est évalué à CHF 194,2 millions au 31 décembre 2016 (exercice précédent: CHF 164,0 millions). Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que tous les coûts doivent être considérés comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Vous trouverez des informations détaillées sur les procédures juridiques dans les comptes annuels établis selon les Swiss GAAP RPC à la note 3.

## 26. HONORAIRES DE RÉVISION

En 2016, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 0,2 million (exercice précédent: CHF 0,2 million) et à CHF 0,1 million (exercice précédent: CHF 0,1 million) pour les autres services.

## 27. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2016 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2016 ont été approuvés le 5 avril 2017 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

## Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2016	2015
Report de l'exercice précédent	204 215 678,38	142 448 838,80
Bénéfice de l'exercice	85 679 186,05	83 265 991,70
Bénéfice au bilan	289 894 864,43	225 714 830,50
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	-	-
Versement de dividendes	21 809 115,19	21 499 152,12
Report à nouveau	268 085 749,24	204 215 678,38
<b>Total affectation</b>	<b>289 894 864,43</b>	<b>225 714 830,50</b>

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Laufenburg, le 5 avril 2017

Pour le Conseil d'administration:  
 Adrian Bult, Président



# Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Laufenburg

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 69 à 83) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



**Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture**



**Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement**



**Comptabilisation correcte des investissements dans les immobilisations corporelles**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



## Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

### Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2016, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 152.9 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF -15.3 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles, l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle et les différences de couverture cumulées.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI).

### Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ECom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



## Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

### Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2016, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 1,250.8 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 767.3 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement».

### Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



## Comptabilisation correcte des investissements dans les immobilisations corporelles

### Élément clé de l'audit

Les immobilisations corporelles utilisées dans le cadre des activités opérationnelles et les projets en cours y relatifs représentent environ 60% (CHF 2,090 millions) de l'actif total.

Dans le cadre de la modernisation nécessaire du réseau de transport afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, les investissements visant à optimiser, renforcer et développer le réseau revêtent une importance stratégique pour Swissgrid.

A cet égard, il existe notamment le risque que les coûts d'entretien et de réparation ne générant pas de plus-value soient comptabilisés à l'actif du bilan au lieu d'être comptabilisés dans le compte de résultat. S'agissant des installations en construction, il existe en outre le risque que les amortissements ne soient pas effectués à partir du moment où l'immobilisation corporelle est utilisée.

### Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés concernant les immobilisations corporelles et vérification de leur efficacité (inclus les contrôles généraux des systèmes IT) au moyen de sondages;
- Evaluation de la possibilité de comptabiliser les nouveaux investissements dans la rubrique Installations en construction, au moyen de sondages, notamment réconciliation des montants comptabilisés avec les factures reçues et des propres prestations activées avec les documents détaillés correspondants;
- Examen critique du moment du transfert des projets achevés ou partiellement achevés de la rubrique Installations en construction vers les catégories d'immobilisation;
- Analyse de l'attribution des installations à la catégorie de placement correcte et réconciliation de la durée d'utilisation attribuée avec le manuel financier de Swissgrid.

Pour plus d'informations concernant les immobilisations corporelles, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Immobilisations corporelles) ainsi que à la note «14. Immobilisations corporelles».



### **Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels**

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.



Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

### **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Rolf Hauenstein  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Patrizia Chanton  
Expert-réviseur agréée

Bâle, 5 avril 2017

KPMG AG, Viaduktstrasse 42, Case Postale 3456, 4002 Bâle

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.



**53**  
chantiers

**469**<sup>h</sup>  
de vol

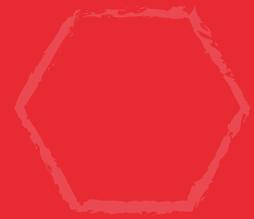
Les chantiers pour les pylônes électriques du raccordement au réseau se trouvent en partie dans des endroits très inaccessibles. Les ouvriers rejoignent quotidiennement leur lieu de travail par hélicoptère ou à pied, demandant des heures de marche d'approche pour certains.

Les matériaux de construction doivent également être amenés par les airs sur les sites de construction. Jusqu'à fin 2016, la compagnie aérienne Air-Glacières a acheminé des centaines de tonnes de ciment, d'éléments métalliques, d'outils et de machines vers les 53 chantiers de construction dans la vallée du Trient, comptabilisant à ce jour 469 heures de vol. Jusqu'à trois entreprises différentes ont œuvré avec leurs collaborateurs en même temps sur plusieurs chantiers, demandant jusqu'à 50 vols par jour. Cela pour livrer le matériel nécessaire sur les chantiers ou faire enlever du matériel qui n'était plus en utilisation.



Christian Rosa  
Pilote d'hélicoptère, Air-Glaciers



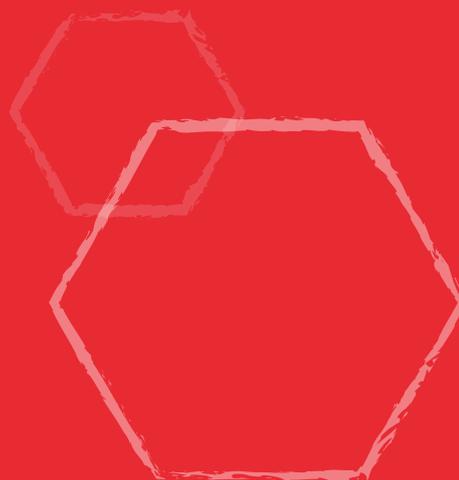


# Gouvernement d'entreprise



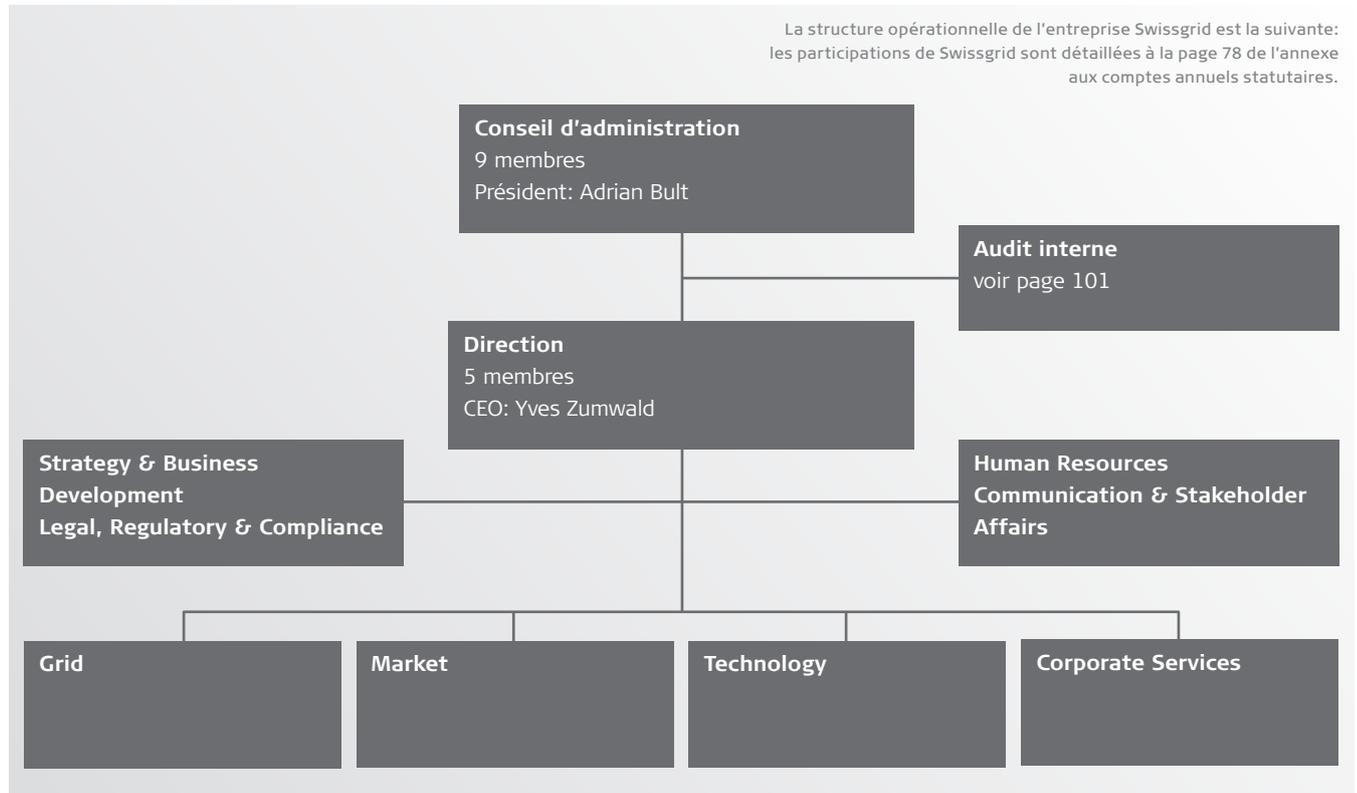


Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) accordent une grande importance à un bon gouvernement d'entreprise (Corporate Governance). Les informations ci-après reposent sur le «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance». Sauf mention contraire, toutes les informations sont datées du 31 décembre 2016.



## Structure d'entreprise et actionnariat

### STRUCTURE D'ENTREPRISE



### ACTIONNAIRES

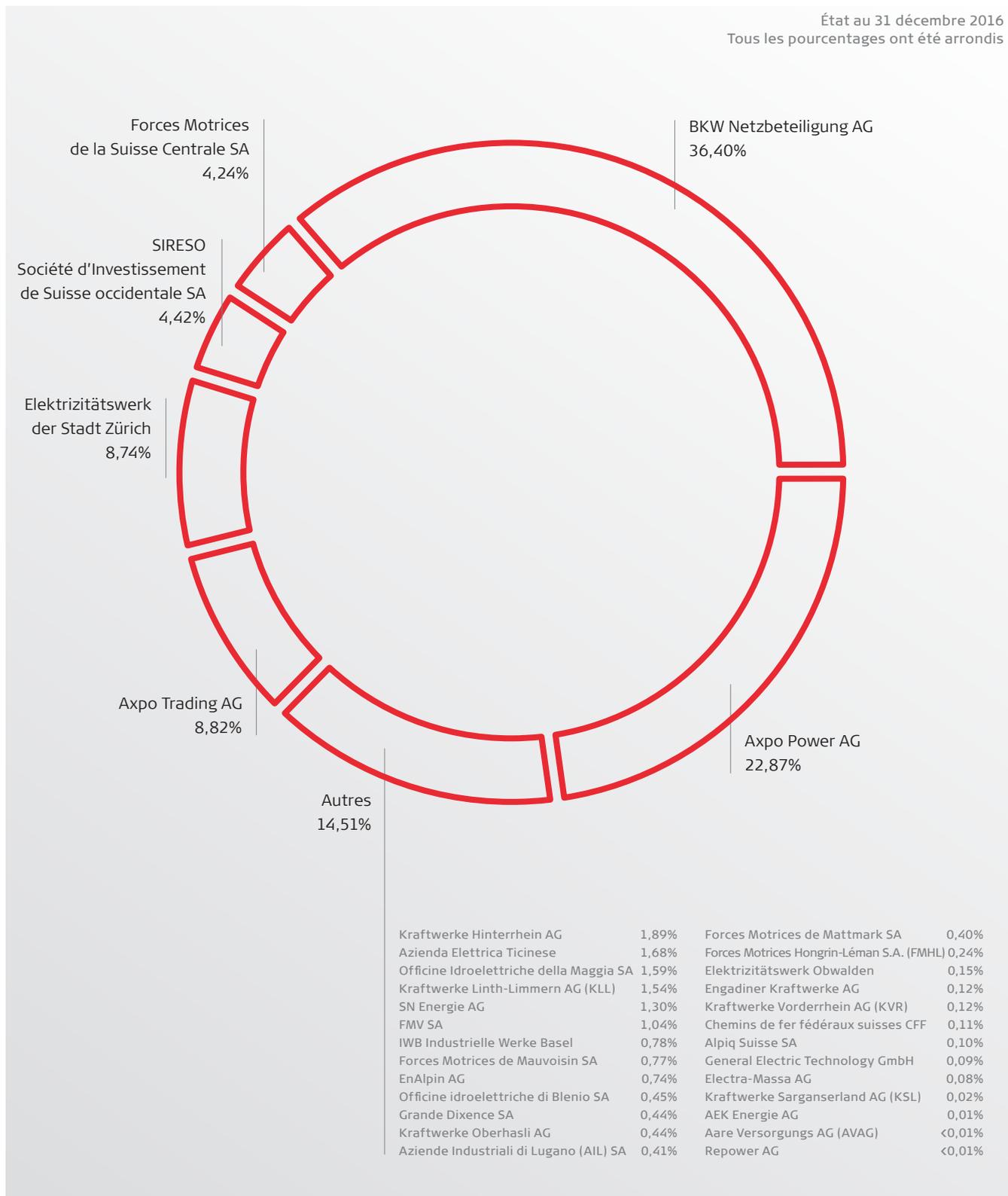
Les entreprises suivantes sont actionnaires de Swissgrid: Aare Versorgungs AG (AVAG), AEK Energie AG, Alpiq Suisse SA, Axpo Power AG, Axpo Trading AG, Azienda Elettrica Ticinese, Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA, BKW Netzbeteiligung AG, Forces Motrices de la Suisse Centrale SA, Elektrizitätswerk der Stadt Zürich, Elektrizitätswerk Obwalden, Electra-Massa AG, EnAlpin AG, Engadiner Kraftwerke AG, FMV SA, Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL), Forces Motrices de Mauvoisin SA, General Electric Technology GmbH, Grande Dixence SA, IWB Industrielle Werke Basel, Kraftwerke Hinterrhein AG, Kraftwerke Linth-Limmern AG (KLL), Kraftwerke Mattmark AG, Kraftwerke Oberhasli AG, Kraftwerke Sarganserland AG (KSL), Kraftwerke Vorderrhein AG (KVR), Officine Idroelettriche della Maggia SA, Officine idroelettriche di Bleenio SA, Repower AG, Chemins de fer fédéraux suisses CFF, SIRESO Société d'Investissement de Suisse occidentale SA et SN Energie AG détenaient ensemble 100% du capital-actions de Swissgrid au 31 décembre 2016. Swissgrid est détenue en majorité, directement ou indirectement, par les cantons et les communes. La structure actuelle de l'actionnariat est consultable en ligne ([www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)).

### PARTICIPATIONS CROISÉES

Il n'existe aucune participation croisée.

RAPPORTS DE PROPRIÉTÉ DE SWISSGRID

État au 31 décembre 2016  
Tous les pourcentages ont été arrondis



## Structure du capital

### CAPITAL ET RESTRICTION DE LA TRANSMISSIBILITÉ

Le capital-actions ordinaire au 31 décembre 2016 était composé de 317917131 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (dont 158958566 actions nominatives A et 158'958'565 actions nominatives B). Swissgrid a aussi acquis des installations supplémentaires du réseau de transport, inscrites au registre du commerce le 28 novembre 2016, augmentant à cette occasion son capital-actions de CHF 1590068 (795034 actions nominatives A et 795034 actions nominatives B). Le capital-actions conditionnel était composé au 31 décembre 2016 de maximum 128409932 actions nominatives à libérer entièrement (actions nominatives A et B à parts égales) d'une valeur nominale unitaire de CHF 1. Le capital-actions est lié aux prêts convertibles utilisés par Swissgrid pour financer le transfert du réseau de transport. Les créanciers peuvent exercer leurs droits de conversion pendant une durée maximale de vingt ans. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires sont exclus. Les droits de souscription prioritaires des actionnaires sont eux aussi exclus puisque les obligations convertibles servent à financer l'acquisition des sociétés gestionnaires de réseaux apportées ou d'installations ou l'amélioration simple et rapide de la dotation en capital de Swissgrid.

Il n'y a pas de capital autorisé. Conformément à l'art. 18 al. 5 LApEI, les actions de la société ne peuvent pas être cotées en bourse. Le Conseil d'administration gère un registre des actions dans lequel il consigne les noms et adresses des actionnaires et usufruitiers. Dans les rapports avec la société, seules les personnes inscrites au registre des actions sont reconnues comme actionnaires ou usufruitiers et peuvent exercer les droits d'actionnaires. Le droit de participer et l'autorisation de représentation à l'Assemblée générale sont déterminés par l'état des inscriptions dans le registre des actions le 20<sup>e</sup> jour avant ladite assemblée. En vertu de l'art. 18 al. 3 LApEI, le capital-actions et les droits de vote qui y sont liés doivent appartenir en majorité, directement ou indirectement, aux cantons et aux communes. En cas de transferts d'actions (vente, donation, exercice de droits de préemption et de droits d'achat, etc.), ces majorités doivent être garanties. Si une transaction prévue s'oppose à l'une de ces exigences de majorité, l'approbation par le Conseil d'administration doit impérativement être refusée.

Il n'existe ni bons de participation ni bons de jouissance. De plus, aucune option n'a été émise.

### MODIFICATIONS DU CAPITAL

De plus amples informations sur le capital-actions et les modifications du capital des deux dernières années figurent dans l'aperçu sur l'évolution du capital-actions à la page 37.

# Conseil d'administration

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AUTRES ACTIVITÉS ET LIENS D'INTÉRÊTS

### ADRIAN BULT

Président, membre indépendant  
Né en 1959, nationalité suisse



Adrian Bult, lic. oec., est membre depuis 2006 et est Président du Conseil d'administration et Président du comité Stratégie depuis 2012. Il est également membre du comité Personnel et rémunération. De 2007 à 2012, Adrian Bult était membre de la Direction (COO) d'Avaloq Evolution AG. Jusqu'en 2007, il était responsable informatique chez Telecom PTT avant d'entrer dans la Direction du Groupe de Swisscom, tout d'abord en tant que CIO, puis en tant que CEO de Swisscom Fixnet, puis finalement en tant que CEO de Swisscom Mobile. Auparavant, il était membre de la Direction d'IBM Suisse.

**Liens d'intérêts** Conseil d'administration de Swissquote Holding AG, Enkom AG, AdNovum AG, Garaio AG, Alfred Müller AG, SWICA, Regent AG et Président de la Fondation RPC.

### DORIS RUSSI SCHURTER

Vice-présidente, membre indépendant  
Née en 1956, nationalité suisse



Doris Russi Schurter, lic. iur., avocate, est membre depuis 2007 et est Vice-présidente du Conseil d'administration et Présidente du comité Finances et révision depuis 2012. Elle est entrée dans le cabinet Burger & Müller à Lucerne en 2005 après avoir été partenaire de KPMG Suisse et responsable du site de KPMG Lucerne.

**Liens d'intérêts** Vice-présidente du Conseil d'administration de Helvetia Holding SA, administratrice de Luzerner Kantonalbank AG et de Swiss International Air Lines AG, Présidente du Conseil d'administration de LZ Medien Holding AG et de l'Association des entreprises suisses en Allemagne (VSUD).

### MARCEL FREI

Administrateur, représentant de la branche  
Né en 1959, nationalité suisse



Marcel Frei, expert diplômé en présentation des comptes et controlling, est membre du Conseil d'administration et du comité Finances et révision depuis 2012. Depuis 2012, il est directeur de la centrale électrique de la ville de Zurich (EWZ). Il était auparavant chef des finances et, à partir de 2009, en même temps directeur adjoint d'EWZ.

**Liens d'intérêts** Administrateur de sociétés proches d'EWZ et de diverses entreprises du secteur de l'énergie.

### ISABELLE MORET

Administratrice, membre indépendant  
Née en 1970, nationalité suisse



Isabelle Moret, lic. iur., LL.M., avocate, est membre du Conseil d'administration depuis 2012 et préside le comité Personnel et rémunération depuis juin 2014. Elle dirige son propre cabinet d'avocats. Elle siège au Conseil national depuis 2006. Auparavant, elle était membre du Grand Conseil du canton du Valais et a été Vice-présidente du parti PLR. Les Libéraux-Radicux de 2008 à avril 2016.

**Liens d'intérêts** Membre du Conseil de fondation de la caisse de pension ECA-RP, Vice-présidente du Conseil d'administration de Retraites Populaires, membre du comité directeur d'économiesuisse (Fédération des entreprises suisses), Présidente de la Fédération des Industries Alimentaires Suisses et de H+ Les Hôpitaux de Suisse.

### CLAUDE NICATI

Administrateur, représentant cantonal  
Né en 1957, nationalité Suisse



Claude Nicati, lic. iur., avocat, est membre du Conseil d'administration et du comité Stratégie depuis 2014. Il a été membre du comité Personnel et rémunération jusqu'au 3 mai 2016. Il exerce en tant qu'avocat indépendant. Il a été de 2009 à 2013 conseiller d'État du canton de Neuchâtel et chef du Service de l'aménagement du territoire. De 1997 à 2009, il a été juge d'instruction du canton de Neuchâtel avant de devenir procureur général suppléant de la Confédération. Il avait auparavant occupé divers postes d'encadrement dans la police communale et cantonale.

**Liens d'intérêts** Membre des directoires de diverses organisations d'intérêt public.

**ANDREAS RICKENBACHER**

Administrateur, représentant cantonal  
Né en 1968, nationalité suisse



Andreas Rickenbacher, MSc en économie d'entreprise et sciences politique est membre du Conseil d'administration et du comité Personnel et rémunération depuis 2016. Il est propriétaire d'Andreas Rickenbacher Management AG. De 2006 à 2010, il était conseiller d'État du canton de Berne et chef de la Direction de l'économie. Auparavant, il était à son compte dans le domaine du conseil en entreprise et a, entre autres, fondé la société rickenbacher projekte gmbh. De 1992 à 1998, il était assistant de projets, puis responsable de projets à l'Institut de recherche GfS. De 1994 à 2006, il était membre du Grand Conseil du canton de Berne.

**Liens d'intérêts** Président du Conseil d'administration de BE! Tourismus AG, Conseil d'administration d'Aebi Schmidt Holding AG, de Bernexpo Holding AG et de HRS Real Estate AG, Vice-président de la fondation Switzerland Innovation et membre du comité d'organisation des Courses Internationales du Lauberhorn (FIS Worldcup Wengen).

**RONALD TRÄSCHEL**

Administrateur, représentant de la branche  
Né en 1959, nationalité suisse



Ronald Trächsel, lic. rer. pol., est membre du Conseil d'administration et du comité Finances et révision depuis 2015. Il est CFO de BWK AG depuis 2014. De 2008 à 2014, il était CFO du groupe Sika, après avoir été pendant huit ans le CEO et CFO de l'entreprise Vitra. Il a été le CFO de Ringier International de 1995 à 1999.

**Liens d'intérêts** Président du Conseil d'administration de Wyss Graines et Plantes SA, Conseil d'administration de Contour Global GP Ltd. et de Création Baumann AG. Ronald Trächsel est également Président du Conseil d'administration d'AEK Onyx AG et Conseil d'administration de Kraftwerke Oberhasli AG.

**ANDREW WALO**

Administrateur, représentant de la branche  
Né en 1963, nationalités suisse et anglaise



Andrew Walo, Dr. oec. publ., est membre du Conseil d'administration et du comité Stratégie depuis 2014. Il dirige Axpo Holding AG en tant que CEO depuis 2014. De 2004 à 2014, il était membre de la Direction du groupe d'Axpo Holding AG et gérant de Forces motrices de Suisse centrale SA. Il était auparavant gérant de SN Energie AG et a occupé des postes de direction chez Alstom et ABB.

**Liens d'intérêts** Président du Conseil d'administration de Forces motrices de Suisse centrale SA, Président du directoire de Swisselectric, membre du comité directeur d'economiesuisse (fédération des entreprises suisses) et membre du comité consultatif Élimination.

**MICHAEL WIDER**

Administrateur, représentant de la branche  
Né en 1961, nationalité suisse



Michael Wider, lic. iur., MBA, est membre du Conseil d'administration et du comité Stratégie depuis 2009. Il est Head Generation et CEO suppléant d'Alpiq Holding AG depuis 2009. De 2003 à 2009, il était membre de la Direction du groupe Alpiq et a notamment été responsable Énergie Suisse d'Alpiq et responsable du secteur Énergie d'EOS. Il avait auparavant occupé divers postes de direction chez Entreprises Électriques Fribourgeoises (EEF).

**Liens d'intérêts** Président ou membre du Conseil d'administration de diverses entreprises dans le secteur énergétique et membre du directoire de Swisselectric.

**Départ au cours de la période sous revue** Fadri Ramming le 3 mai 2016

## ÉLECTION ET DURÉE DE MANDAT

Le Conseil d'administration se compose d'au moins trois membres élus. La majorité des membres et le Président doivent remplir les critères d'indépendance prescrits par l'art. 18, al. 7 LApEI. Le Conseil d'administration est généralement élu lors de l'Assemblée générale ordinaire pour une durée d'un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration prend fin le jour de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Tous les cantons réunis ont le droit de déléguer et de révoquer deux membres du Conseil d'administration de la société (art. 18 al. 8 LApEI). Les membres du Conseil peuvent être réélus à tout moment. Le Conseil d'administration est chargé de sa propre constitution. Il désigne son Président, son Vice-président ainsi que le secrétaire, qui ne doit pas impérativement être membre du Conseil d'administration.

## ORGANISATION INTERNE

Le Conseil d'administration assume la conduite suprême de la société et la surveillance de la gestion. Il représente la société à l'extérieur et gère toutes les affaires qui ne sont pas confiées à un autre organe de la société par la loi, les statuts ou des règlements. Le Conseil d'administration peut transférer, compte tenu des prescriptions légales d'indépendance (art. 18 al. 7 LApEI), tout ou partie de la gestion ainsi que la représentation de la société à une ou plusieurs personnes, à des membres du Conseil d'administration ou à des tiers, qui ne doivent pas forcément être des actionnaires. Il décrète le règlement d'organisation et régit les rapports contractuels correspondants. Les compétences du Conseil d'administration et de la Direction sont régies par le règlement d'organisation. Les membres du Conseil d'administration n'assument aucune fonction exécutive au sein de Swissgrid. Le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice passé.

## COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour intégrer de façon ciblée les compétences professionnelles et les expériences très diverses des membres dans la prise de décisions ou pour observer son devoir de surveillance par l'établissement d'un rapport, le Conseil d'administration a créé trois comités qui le soutiennent dans ses activités de gestion et de contrôle en étroite collaboration avec la Direction: le comité Stratégie, le comité Finances et révision et le comité Personnel et rémunération. Les missions et compétences des comités du Conseil d'administration sont régies en détail par le règlement d'organisation.

**Comité Stratégie** Le comité Stratégie soutient le Conseil d'administration dans le processus stratégique. Il examine les fondements stratégiques à la demande du Conseil d'administration et contrôle régulièrement la stratégie pour le compte de celui-ci. Ce comité rend des avis sur les demandes concernant les questions stratégiques. Le comité Stratégie s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice passé.

**Le comité Finances et révision** Le comité Finances et révision soutient le Conseil d'administration dans sa fonction de haute surveillance en ce qui concerne l'intégralité des comptes, le respect des prescriptions légales, la qualification ainsi que les prestations de l'organe de révision externe. Il évalue l'adéquation du rapport financier, du système de contrôle interne et de la surveillance générale des risques opérationnels. Il veille en outre à ce que l'organe de révision externe reçoive régulièrement toutes les informations relatives à la situation financière et à la marche des affaires. Enfin, il prend les mesures nécessaires préalablement au choix ou à la révocation de l'organe de révision. Le comité Finances et révision s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice passé.

**Comité Personnel et rémunération** Le comité Personnel et rémunération définit les principes de rétribution (toutes composantes comprises) des membres du Conseil d'administration, du CEO et des membres de la Direction, et soumet une proposition correspondante au Conseil d'administration. Il fixe les rétributions accordées au CEO et aux membres de la Direction sur la base du concept de compensation adopté par le Conseil d'administration. Il remet des avis sur les changements au sein de la Direction demandés par le CEO. De plus, il est chargé de garantir la planification de la succession au sein du Conseil d'administration et de la Direction. Le comité Personnel et rémunération s'est réuni à sept reprises au cours de l'exercice passé.

**Comités spéciaux** Le Conseil d'administration peut constituer des comités ad hoc pour des missions bien spécifiques. Aucun de ces comités ne s'est réuni au cours de l'exercice passé.

## INSTRUMENTS D'INFORMATION ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DE LA DIRECTION

**Instruments d'information et de contrôle** Le Conseil d'administration dispose principalement des instruments suivants pour surveiller et contrôler la Direction:

- Lors des réunions du Conseil d'administration, la Direction présente et commente la marche des affaires et expose tous les thèmes importants soumis à discussion ou décision.
- Le rapport adressé au Conseil d'administration est établi chaque trimestre et contient des chiffres clés importants qui rendent compte de l'évolution des finances de la société, complétés par les commentaires de la Direction.
- Le rapport écrit du CEO est remis à chaque réunion ordinaire du Conseil d'administration. Il aborde aussi des thèmes récurrents, par exemple le reporting PSS, les projets d'extension du réseau et les indicateurs clés de performance (KPI).
- Le Conseil d'administration dispose d'autres instruments d'information périodique: le rapport des risques et les rapports sur les évolutions en cours dans le secteur de l'énergie en Suisse et en Europe.
- L'organe de révision externe rédige chaque année un rapport écrit adressé au Conseil d'administration (voir à ce sujet les explications à la page 103).

**Système de contrôle interne** Le système de contrôle interne (SCI) joue un rôle essentiel dans le pilotage et la surveillance de l'entreprise. Il regroupe tous les processus, méthodes et mesures ordonnés par le Conseil d'administration et la Direction afin de garantir le bon déroulement des opérations chez Swissgrid. Les contrôles internes des opérations sont intégrés dans les procédures d'exploitation, c'est-à-dire qu'ils accompagnent le travail ou se situent immédiatement en amont ou en aval de celui-ci. Les contrôles internes ne constituent pas une fonction séparée mais font partie intégrante des processus. Le système de contrôle interne de Swissgrid intervient à tous les niveaux de l'organisation et exige un grand sens des responsabilités de la part des collaborateurs.

**Audit interne** La Révision interne est placée sous l'autorité du Conseil d'administration. Certaines activités de gestion opérationnelle peuvent être confiées au comité Finances et révision. La Révision interne fournit des services de contrôle et de conseil indépendants et objectifs qui visent à créer de la valeur ajoutée et à améliorer les procédures d'entreprise. Elle aide l'organisation à remplir ses missions. Pour ce faire, elle applique une méthode systématique et ciblée pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des risques et du système de contrôle interne (à savoir les processus de gestion et de surveillance). Le Conseil d'administration approuve chaque année le plan de révision de la Révision interne sur demande du comité Finances et révision. La Révision interne applique une méthode d'audit axée sur les risques. Les rapports d'audit sont remis au Président et au comité Finances et révision, puis soumis à discussion. La mise en œuvre des mesures est surveillée. La Révision interne a effectué six révisions au cours de l'exercice sous revue. Pour réaliser les audits, le responsable de la Révision interne peut recourir à un co-sourcing avec une société d'audit indépendante de l'organe de révision externe.

**Gestion des risques** Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques de Swissgrid porte sur toute l'organisation, tient compte des normes établies (ISO 31000) et satisfait à ses propres exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse. Des informations complémentaires sur les modalités d'évaluation des risques figurent dans le rapport de situation aux pages 28 à 30.

# Direction

## MEMBRES DE LA DIRECTION, AUTRES ACTIVITÉS ET LIENS D'INTÉRÊTS

### YVES ZUMWALD

CEO

Né en 1967, nationalité suisse



Yves Zumwald, Ing. dipl., dipl. EPG-EPF en énergie, est CEO de Swissgrid depuis mars 2016. De 2014 à mars 2016, il était membre de la direction et responsable Grid. De 2009 à 2014, il a été membre de la Direction et responsable du secteur Distribution du groupe Romande Énergie. Il a auparavant travaillé chez EOS Holding (Énergie Ouest Suisse), d'abord en tant que responsable de l'utilisation du réseau et de l'accès au réseau, ensuite pour EOS Réseau en tant que membre de la Direction du service Infrastructure. Il a débuté sa carrière professionnelle chez EOS et Orange Communications.

**Liens d'intérêts** Responsable du service Électricité du secteur Énergie de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, administrateur des entités transitoires (voir rapport financier à la page 52).

### LUCA BARONI

CFO, responsable Corporate Services

Né en 1971, nationalités suisse et italienne



Luca Baroni, titulaire d'un diplôme fédéral d'économie d'entreprise ES/HWV et Executive MBA HSG, était depuis 2005 CFO et membre de la Direction. Il a démissionné le 31 décembre 2016. De 2000 à 2005, il a travaillé comme responsable Controlling et décomptes énergétiques chez Électricité de Laufenbourg SA (EGL) puis comme CFO/responsable du secteur Finances et Controlling d'Energiedienst Holding AG. Il a auparavant travaillé à la coopérative Migros Argovie/Soleure ainsi que dans la comptabilité du groupe de Watt AG.

**Liens d'intérêts** Membre du Conseil de fondation de la Fondation RPC et administrateur des entités transitoires (jusqu'au 31 décembre 2016).

### MAURICE DIERICK

Responsable Grid

Né en 1964, nationalité néerlandaise



Maurice Dierick, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie mécanique, est membre de la Direction depuis juin 2016. Il dirigeait auparavant le service Grid Infrastructure de Swissgrid. De 2012 à 2015, il a travaillé sur mandat d'Ernst & Young entre autres chez Western Power en Australie. De 2004 à 2012, il a accompagné, en tant que conseiller indépendant, divers projets de transformation dans l'Asset Management d'entreprises du secteur énergétique allemandes, françaises et suisses, parfois en collaboration avec d'autres sociétés de conseil comme Pöyry. Il avait auparavant travaillé comme ingénieur dans de grandes sociétés industrielles en France et en Allemagne avant de changer pour le conseil en 1998, dernièrement pour Cap Gemini Ernst & Young aux Pays-Bas.

**Liens d'intérêts** Vice-président de la Commission spécialisée pour les questions sur la haute tension.

### RAINER MÜHLBERGER

Responsable Technology

Né en 1958, nationalités suisse et allemande



Rainer Mühlberger, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie mécanique, est membre de la Direction depuis 2013. Après avoir dirigé le secteur Strategy & Development, il a été nommé responsable du nouveau secteur Technology en février 2016. Il est entré chez Swissgrid en 2011 en tant que responsable Stratégie. Il a été CEO de Swisscom Directories SA de 2008 à 2011 après avoir été membre de la Direction de Swisscom Fixnet SA de 2002 à 2007, tout d'abord en tant que responsable Business Development, puis comme responsable informatique. Il était auparavant Project Manager Corporate Strategy chez Swisscom SA.

**Liens d'intérêts** Président du Conseil d'administration de CESOC AG et administrateur de JAO SA.

**JÖRG SPICKER**

Responsable Market  
Né en 1957, nationalité allemande



Jörg Spicker, physicien diplômé et titulaire d'une thèse en astrophysique, est membre de la Direction et responsable Market depuis 2013. Il était auparavant Senior External Advisor chez McKinsey. De 2002 à 2012, il faisait partie du directoire d'Atel Energie AG, puis d'Alpiq Energie Deutschland AG à partir de 2009. De 1999 à 2002, il était gérant d'Aquila Energy GmbH. Il a auparavant occupé divers postes commerciaux et techniques chez Ruhrgas AG, dernièrement comme responsable du service Nordseegaseinkauf (achats gaz de la mer du Nord).

**Liens d'intérêts** Administrateur de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS et d'EPEX SPOT SE et membre du Board de Renewables Grid Initiative (RGI).

**Démission au cours de la période sous revue**

Luca Baroni, CFO, le 31 décembre 2016

**Nominations au cours la période sous revue**

Yves Zumwald, CEO, le 23 mars 2016

Maurice Dierick, responsable Grid, le 7 juin 2016

## Rétributions

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rétribution fixe (honoraires et frais) dont le montant diffère selon qu'il s'agit du Président ou des autres membres du Conseil d'administration. La rétribution des membres de la Direction se compose du salaire de base (frais forfaitaires inclus) ainsi que d'une composante salariale variable, fonction de la réalisation des objectifs de l'entreprise et personnels. Le montant de la rétribution des membres de la Direction est fixé par le comité Personnel et rémunération dans le cadre prescrit par le Conseil d'administration. Les rétributions versées aux membres de la Direction et du Conseil d'administration sont publiées aux pages 47 et 48 de l'annexe aux comptes annuels Swiss GAAP RPC.

## Droits de participation

Les droits patrimoniaux et de participation des actionnaires sont réglés dans la loi et les statuts. Il n'existe aucun règlement statutaire qui diverge de la loi.

## Révision externe

**MANDAT ET HONORAIRES**

KPMG SA, Bâle, est l'organe de révision légal de Swissgrid SA. Le mandat de révision lui a été accordé pour la première fois pour l'exercice 2005/2006 (exercice prolongé). Le réviseur responsable, Rolf Hauenstein, assure cette fonction depuis l'exercice 2015. L'organe de révision est élu par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an. Au titre de son activité d'organe de révision, KPMG a perçu une rémunération de CHF 187 000 au cours de l'exercice passé. D'autres prestations ont donné lieu à une rémunération totale de CHF 71 000.

**INSTRUMENTS D'INFORMATION**

Le comité Finances et révision évalue chaque année l'efficacité de la révision externe. À cet effet, les membres du comité mettent à profit leurs connaissances et expériences accumulées lors d'activités semblables dans d'autres entreprises. De plus, ils s'appuient sur les documents établis par l'organe de révision externe, dont le rapport complet, de même que sur les avis rendus à l'oral et par écrit sur des aspects liés à la présentation des comptes, au système de contrôle interne et à la révision.



**136**  
fondations

Une équipe interdisciplinaire de biologistes, de géomètres et de différents collaborateurs scientifiques vérifie chaque emplacement des nouveaux pylônes électriques. Avant de poser les fondations, les géologues examinent par exemple la nature et les caractéristiques mécaniques des sols ainsi que les éventuels risques géologiques comme des glissements de terrain ou les chutes de pierres. Cela permet de garantir la stabilité et l'intégrité des pylônes, nécessaire à la nouvelle ligne.

Lors des travaux de construction réalisés jusqu'à présent pour le raccordement au réseau de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance, des relevés géologiques ont été effectués sur les quatre fondations de chaque pylône. En tout, les spécialistes ont examiné les sols de 136 fondations. Les études permettent également d'explorer de manière plus précise les massifs cristallins externes des Aiguilles Rouges et de l'Arpille qui occupent la vallée du Trient, et de mieux comprendre l'histoire géologique des Alpes valaisannes.



Yuri Pitteloud  
Géologue, Tissières SA

**34**  
pylônes  
électriques

#### IMPRESSUM

Le rapport annuel est publié en allemand, en français et en anglais.  
En cas de différences d'interprétation, le texte allemand fait foi.  
Vous trouverez des informations complémentaires sur Swissgrid sur [www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch).

Éditeur: Swissgrid SA | Werkstrasse 12 | CH-5080 Laufenburg | [www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)

Concept, maquette, mise en pages et rédaction: Schwindl Schär GmbH, Bâle

Impression: Neidhart + Schön AG, Zurich

Cette édition a été imprimée sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council).

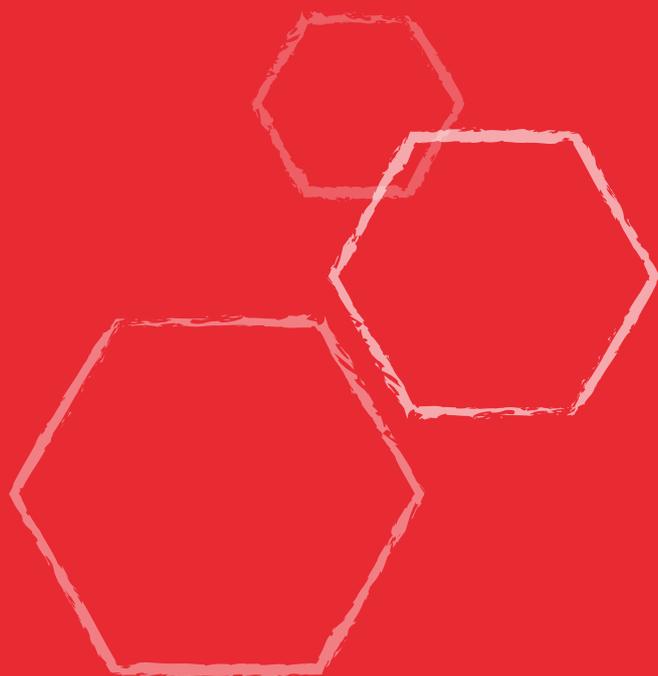
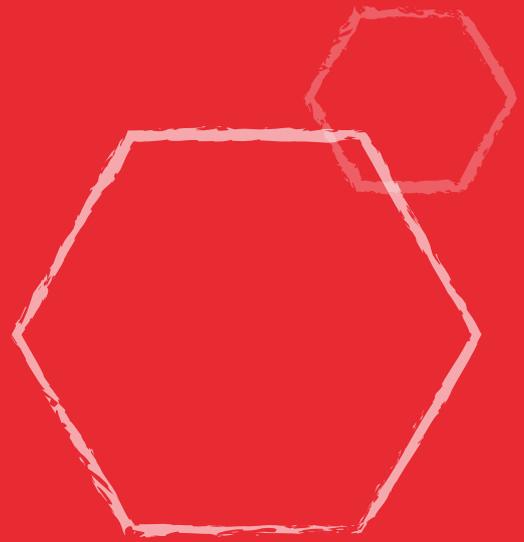
L'objectif premier de cette organisation est de promouvoir une gestion responsable et durable du patrimoine forestier, afin que les générations futures disposent de ressources d'une qualité identique à celle dont nous bénéficions aujourd'hui.

Toute reproduction ou réimpression sans l'accord de l'éditeur est strictement interdite.



**ClimatePartner<sup>o</sup>**  
**climatiquement neutre**

Impression | ID 53232-1612-1006





**Swissgrid SA**

Téléphone +41 58 580 21 11  
Fax +41 58 580 21 21

[info@swissgrid.ch](mailto:info@swissgrid.ch)  
[www.swissgrid.ch](http://www.swissgrid.ch)

Werkstrasse 12  
CH-5080 Laufenburg

Dammstrasse 3  
CH-5070 Frick

Route des Flumeaux 41  
CH-1008 Prilly

Via Sciapina 6  
CH-6532 Castione

Bahnhofstrasse 37  
CH-7302 Landquart

Untere Zollgasse 28  
CH-3072 Ostermundigen

Grynaustrasse 21  
CH-8730 Uznach